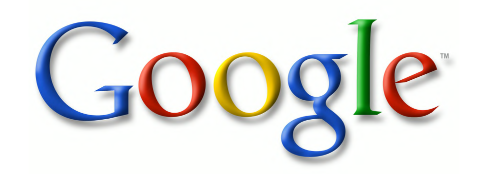
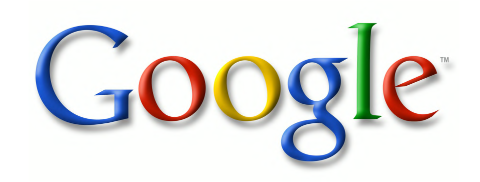
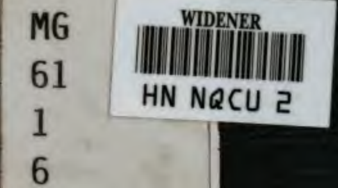
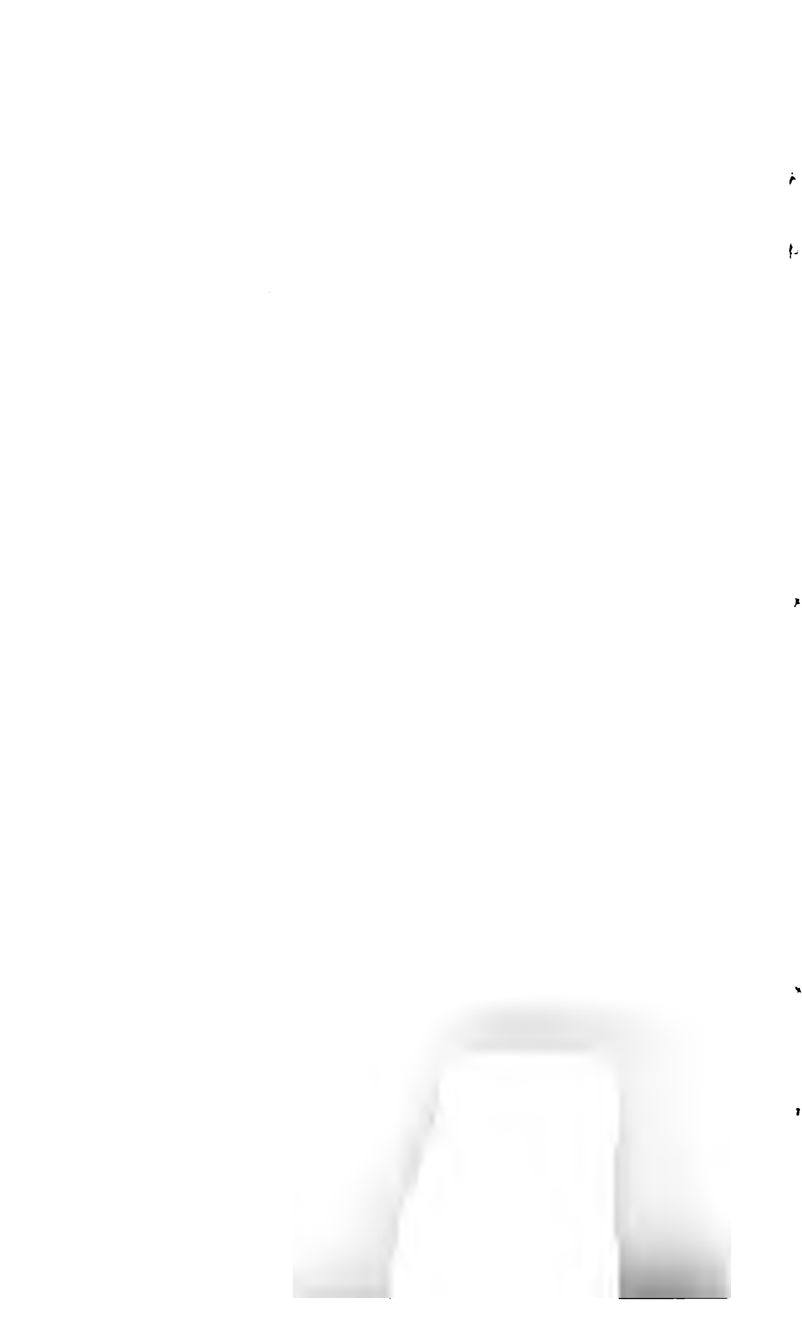



Google


WIDENER
HN NQCU 2



L'IMPÉRATRICE
THÉODORA

IMPRIMERIE PILLET ET DUMOULIN
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5, A PARIS

L'IMPÉRATRICE

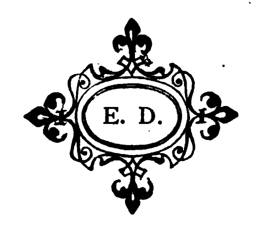
THÉODORA

ÉTUDE CRITIQUE

PAR

ANTONIN DEBIDOUR

Ancien élève de l'École normale supérieure,
Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy,
Lauréat de l'Académie française.

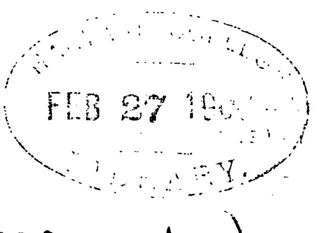


PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS

1885


FEB 27 19

AVANT-PROPOS

Depuis quelques mois on a beaucoup parlé en France et surtout à Paris de l'impératrice Théodora. De son vivant le théâtre, dit-on, lui avait valu un trône. Le théâtre aujourd'hui lui vaut une notoriété posthume qu'elle eût peut-être souhaitée si elle n'eût été qu'une aventurière et une héroïne de cirque. Comme elle fut probablement tout autre chose, il y a gros à parier que, si elle revenait en ce monde, elle n'irait pas remercier M. Sardou du rôle qu'il lui fait jouer dans sa dernière pièce.

Je ne veux pas dire pour cela qu'un auteur dramatique n'ait point le droit de modifier l'histoire, de l'habiller et de la faire parler à sa guise quand il la traduit sur la scène. Le poète est, par essence, un créateur. Il ne prend du passé que ce qui lui convient. S'il

lui plaît de ressusciter les morts, il peut lui plaire aussi de ne pas les faire renaître tels qu'ils ont vécu. S'il crée des personnages vivants, bien vivants, qui nous fassent pleurer ou rire au besoin, peu importe que leurs costumes aient, comme on dit, de la couleur locale, *que leurs discours et leurs actes soient ou non conformes aux chroniques.*

L'historien, lui, n'a pas cette liberté. Les chroniques le tiennent, l'enveloppent. Il est l'esclave du document. *Il ne peut à son gré faire courir les rues aux impératrices à la recherche d'un philtre, ni étrangler les gens seize années avant leur vraie mort. Être intéressant, c'est son rêve; être exact, c'est son devoir.*

Il lui faut aussi parfois rompre en visière au monde entier, prendre corps à corps des opinions reçues qui vivent depuis des siècles et qui n'en vivent que mieux, flétrir certaines gloires, laver certaines infamies. Si de l'examen complet et loyal des témoignages qui ont

valu aux uns le respect, aux autres le mépris de la postérité, il résulte à ses yeux qu'on s'est trompé, il peut et doit le dire. Mais on criera au paradoxe. Ne vaudrait-il pas mieux se taire?

J'hésiterais peut-être, pour ma part, à publier la réhabilitation historique d'une femme universellement décriée, si quelques amis ne m'y avaient engagé et si le travail qu'on va lire n'avait reçu bon accueil des juges les plus graves et les plus compétents. Cette étude a d'abord été écrite en latin. Elle a été présentée à la Sorbonne comme thèse de doctorat en 1877. Je l'avais à peu près oubliée. Il m'eût fallu des loisirs pour la refaire sur un nouveau plan, sous une forme plus attrayante et moins scolastique. Pressé par le temps, j'ai dû me contenter de la traduire, en ajoutant seulement çà et là quelques explications et notes sans lesquelles ma discussion n'eût pas toujours paru bien claire au lecteur. Pour ne pas rendre tout à fait illisible cette critique

parfois sèche de textes souvent barbares, j'ai renoncé à un étalage trop facile d'érudition. J'ai mis en français mes citations. Sur bien des points je me suis borné à renvoyer (mais très exactement) aux ouvrages originaux où j'avais puisé. J'ose espérer que le public reconnaîtra ce qu'il m'a fallu de recherches et de rapprochements pour me créer la conviction que je désire lui faire partager. S'il trouve tout d'abord Théodora trop vertueuse dans ce livre, peut-être finira-t-il par se dire qu'on l'a faite trop criminelle dans les autres. J'ajoute que, si l'on applaudit à la Théodora du théâtre, ce n'est pas une raison pour refuser son suffrage à la Théodora de l'histoire.

A. D.

Mars 1885.

INTRODUCTION

La légende de Théodora. — Où est la vérité ? — Procope et ses ouvrages. — L'*Histoire secrète* est-elle de lui ? — Ce qu'il importe de savoir sur l'auteur de l'*Histoire secrète*. — Des contradictions de Procope. — Des motifs religieux de sa partialité. — Motifs moraux et politiques. — Des autres témoignages sur Théodora. — Des documents négligés.

LA LÉGENDE DE THÉODORA

Si les honnêtes femmes sont celles dont on ne parle pas, il ne semble point, au premier abord, que l'impératrice Théodora ait mérité d'être comptée parmi elles. L'auguste parvenue du sixième siècle qui, de la plus humble condition, s'était élevée au premier trône du monde, n'a pas seulement passionné ses contemporains. La postérité n'a jamais fait le silence autour de sa tombe,

et l'on remplirait de gros volumes du bien et du mal que l'on a dit d'elle jusqu'en ces derniers temps. Du mal surtout, car je dois bien reconnaître que presque tous les auteurs qui ont parlé de Théodora l'ont jugée avec défaveur. Ses mœurs, son caractère, sa vie ont été généralement dépeints sous les plus noires couleurs. Il semble que son histoire salisse la plume. Comme on ne voit en elle qu'une aventurière, aussi dépravée que perfide et cruelle, on ne croit d'ordinaire lui devoir que colère et mépris. Nul, à ma connaissance, n'a jusqu'à présent osé prendre ouvertement sa défense. Seuls, ou à peu près, l'Anglais Gibbon, dans l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, et l'Allemand Ludewig, dans sa *Vie de Justinien et de Théodora* [1], ont timidement plaidé

1. *Vita Justiniani et Theodoræ;* Halle, 1731, in-4. — Parmi les auteurs modernes, on peut aussi consulter sur

pour elle les circonstances atténuantes. Encore n'était-ce pas, suivant toute apparence, par sympathie pour elle. Aux yeux de ce dernier, l'indignité de la femme eût rejailli d'une manière fâcheuse sur le mari et même sur ce *Corps du droit civil*, à la confection duquel elle n'était pas restée étrangère et qui lui inspirait à lui, Ludewig, tant de respect et d'admiration. Quant à Gibbon, les écrivains catholiques avaient si fort maltraité Théodora qu'il trouvait de bonne guerre, en voltairien qu'il était, d'avoir quelques égards pour cette pauvre excommuniée. Voilà tout. Les autres historiens ne se donnent pas en général la peine de démêler ce qu'il y a de faux et de vrai dans les imputations si graves dont cette impératrice a été l'objet. Plusieurs même ne

le même sujet : Wieling, *De Justiniano ac Theodora Augustis;* Francker, 1729, in-4. — Jugler, *De eruditione Theodoræ Augustæ;* Hambourg, 1742, in-4. — Isambert, *Histoire de Justinien;* Paris, 1856, in-8. — Etc.

parlent jamais d'elle qu'avec une animosité singulière. On dirait, à les entendre, qu'il s'agit pour eux d'une ennemie personnelle et qu'ils ne la jugent pas suffisamment déshonorée par leurs devanciers. Écoutez par exemple le cardinal Baronius, dans ses *Annales ecclésiastiques* [1]. Quelle indignation ! quels éclats de voix ! C'est une *créature détestable,* une *seconde Ève trop docile au serpent, une Dalila, une autre Hérodiade altérée du sang des saints.* Bientôt même il lui faut recourir à la mythologie païenne pour trouver des comparaisons qui rendent bien sa pensée. « Femelle enragée ! s'écrie-t-il, c'est plutôt aux enfers à lui donner un nom, celui dont la fable gratifia les Furies; c'est Alecto qu'il faut l'appeler, c'est Mégère, c'est Tisiphone, nourrie par les démons, agitée de l'esprit satanique, piquée de la mouche du diable et mettant en

1. T. VII, p. 244.

fuite cette paix que les confesseurs et les martyrs avaient achetée au prix de leurs sueurs et de leur sang...»

OU EST LA VÉRITÉ?

Sans manquer de respect à Baronius, on peut bien dire que c'est là le ton d'un polémiste et d'un énergumène plutôt que celui d'un historien. Du reste, quand il eût jugé Théodora plus froidement, je ne crois point qu'il fallût adopter sans examen l'opinion de ce docte écrivain. Pas plus que nous il n'avait vu l'impératrice ; pas plus que nous il n'avait été témoin de sa vie. Quelques textes tronqués et discordants, tirés d'autres auteurs, lui avaient suffi pour dresser ce jugement absolu, conforme du reste à la loi générale qu'il s'était imposée dans ses *Annales* de glorifier la papauté. Les écrivains qui ont pour ainsi dire

saisi l'histoire au vol, qui l'ont prise sur le vif, qui nous ont raconté les événements accomplis sous leurs yeux ou dont ils tenaient le récit de leurs contemporains, ne méritent pas sans doute forcément notre confiance. Mais ils en sont plus dignes que ceux qui, après dix siècles, viennent exhumer un passé en poussière, auquel ils ne sauraient rendre la vie. Si donc vous voulez connaître Théodora, son caractère, son influence sur Justinien, enfin son rôle politique et religieux dans l'empire, laissez de côté la plupart des écrivains modernes ; adressez-vous de préférence à ceux qui ont vécu de son temps ou tout au moins sous l'impression encore vive des événements auxquels elle avait été mêlée. C'est le parti que j'ai pris pour mon édification et, par suite, pour celle du lecteur.

PROCOPE ET SES OUVRAGES

Le premier historien à consulter, parmi les contemporains de Justinien, celui qui paraît le mieux informé et qui, comme on dit, *fait autorité,* c'est évidemment Procope de Césarée. Ce personnage fort instruit, qui fut secrétaire et adjoint civil [1] de Bélisaire, plus tard préfet de Constantinople et qui, décoré du titre d'*Illustre*, vivait dans l'entourage immédiat, peut-être dans l'intimité de l'em-

1. *Paredros,* titre que les auteurs latins traduisent, d'ordinaire, par *assessor.* — Procope avait été, dans sa jeunesse, avocat et professeur d'éloquence. Il suivit Bélisaire en Asie, en Afrique et en Italie. Dans la guerre contre les Goths, il fut chargé du service des vivres et de la marine. Il ne devint préfet de Constantinople (*præfectus urbi)* que vers la fin du règne de Justinien, en 562, longtemps après la mort de Théodora. On ne sait pas au juste à quelle époque se termina sa vie. — Les *Illustres* étaient au second rang de l'espèce de hiérarchie nobiliaire créée par les empereurs; le premier, qui comprenait les *Nobilissimes,* n'était guère formé que des princes de la famille impériale.

pereur et de l'impératrice, était mieux placé que personne pour tout voir, tout entendre. Aussi attache-t-on avec raison le plus grand prix aux huit livres dans lesquels il a raconté les guerres de Justinien contre les Perses, les Vandales et les Goths [1], aux six qu'il a consacrés à décrire les constructions ordonnées par ce prince [2], enfin au petit ouvrage qu'on lui attribue d'ordinaire et où sont si crûment dénoncés les crimes et les turpitudes de la cour de Byzance au sixième siècle [3]. Mais quand on a lu ces travaux, deux remarques viennent naturellement à l'esprit. La première c'est que les huit livres des *Guerres* et les six des

1. La *Guerre des Perses* et la *Guerre des Vandales* remplissent chacune deux livres; la *Guerre des Goths*, beaucoup plus importante, en forme quatre. Ces ouvrages ont été plusieurs fois traduits, soit en latin, soit en français.

2. Ce traité, si précieux pour l'étude de la géographie de l'empire au sixième siècle, est généralement désigné en français sous ce titre : *Des Édifices de Justinien.*

3. *Anecdota* ou *Histoire secrète.*

Édifices ont bien été publiés du vivant de Procope, tous le reconnaissent et nul n'y contredit, tandis que la fameuse *Histoire secrète* (qui est vraiment l'acte d'accusation de Théodora) n'a été mise en lumière qu'au *dix-septième siècle* [1] et qu'on ne peut affirmer qu'elle soit de cet écrivain. La seconde, c'est que beaucoup d'endroits de cet ouvrage sont en contradiction absolue avec les précédents récits du même auteur. En présence d'un historien qui, sur le même personnage, tient deux langages si différents, si opposés, on se demande où et quand il a dit la vérité. On reste dans l'incertitude. Il y a là une difficulté que, pour ma part, je ne puis éluder. Dans une étude sur Théodora, la valeur de l'*Histoire secrète*, qui contient à l'égard de cette impératrice de si graves imputations, doit

1. En 1623, par le savant Nicolas Alemanni, qui l'a longuement et curieusement annotée.

être examinée avec le plus grand soin. Si Baronius, dont je parlais tout à l'heure, eût pu la lire, il se serait reproché d'avoir traité l'épouse de Justinien avec trop d'indulgence dans ses *Annales*[1]. Ce livre est en effet celui où l'on trouve les détails les plus précis et en même temps les jugements les plus acerbes sur le caractère et la vie de cette parvenue. Le lecteur voudra donc bien me permettre quelques objections générales à l'*Histoire secrète*, en attendant l'examen particulier des diverses allégations qu'elle renferme.

« L'HISTOIRE SECRÈTE » EST-ELLE DE LUI ?

On pourrait tout d'abord, comme je viens de le dire, prétendre — sans témérité — que l'auteur de cet ouvrage n'est pas celui de

1. Le cardinal Baronius était mort en 1607. Ses *Annales ecclésiastiques* avaient paru de 1588 à 1593.

l'histoire des *Guerres* et du traité des *Édifices*. Eichel [1] en 1654 et, plus récemment, en 1858, Reinkens, professeur à l'Université de Breslau, en ont formellement attribué la paternité à un faussaire, qui aurait usurpé le nom de Procope. Comment, demandent ces critiques, un homme comme l'historien de Césarée, élevé du rang le plus humble aux plus hautes dignités par la faveur impériale, comblé toute sa vie des bienfaits de Bélisaire et de Justinien, a-t-il pu avoir l'impudence d'accabler d'outrages dans un de ses livres ces deux personnages et leurs proches, qu'il écrase dans ses autres ouvrages du poids de ses louanges ou, pour mieux dire, de ses flagorneries ? D'autre part, comment admettre qu'un historien qui, dans ses œuvres authen-

1. Jurisconsulte allemand du dix-septième siècle, cité, comme Reinkens, par Hermann Eckardt dans son étude *De Anecdotis Procopii Cæsariensis* (Regimonti, 1861), p. 4-7.

tiques, a toujours écrit de sens rassis, avec tant de raison et de sagacité, ait eu l'esprit assez faible pour composer un libelle où sont rapportées avec complaisance tant de niaiseries ou d'absurdités ? Lisez par exemple les chapitres XII, XIII et XXII de l'*Histoire secrète*. Vous y verrez que Justinien n'était pas un homme, mais un démon, sans métaphore, qu'il espérait ne pas mourir, qu'il comptait être enlevé au ciel tout vivant, que Théodora l'avait enchaîné par des moyens magiques. Tenez compte aussi de ce fait que Procope était un littérateur de talent, que ses autres ouvrages sont composés avec un art dont le lecteur est frappé et que celui dont il s'agit a été écrit à bâtons rompus, sans suite, sans méthode, comme un amas de notes incohérentes. Qu'on ne dise pas que l'auteur n'a pu y mettre la dernière main. Car le livre passe pour avoir été terminé en 559 ; il a dû même l'être beau-

coup plus tôt, puisqu'il n'y est mentionné aucun fait de quelque importance postérieur à l'année 546, date de la mort de Théodora ; et l'on sait que Procope vivait en 562, époque où il devint préfet de Constantinople. Enfin, je veux bien que ce fonctionnaire ait tenu sous clef, du vivant de Justinien, un pamphlet si diffamatoire, pour ne pas dire si calomnieux ; je veux qu'il l'ait gardé des années, qu'il ne se soit pas donné le plaisir de communiquer une pièce si piquante, si salée, au plus intime de ses amis. Mais après la mort du prince et de l'auteur lui-même, quand la famille de Justinien eut été remplacée par d'autres sur le trône[1], comment expliquer que l'*Histoire secrète* soit restée ignorée d'écrivains qui

1. Justinien eut pour successeur son neveu Justin II, qui régna treize ans (565-578). Mais ensuite vinrent Tibère II (578-582), Maurice (582-602), Phocas (602-610), etc., que leur naissance ne rattachait nullement à ces princes.

avaient connu Procope, qui avaient lu et goûté ses autres ouvrages ? Évagre [1], par exemple, qui écrivait à la fin du sixième siècle et qui était Syrien comme lui, cite fréquemment son histoire des *Guerres*, mais ne fait nulle part la moindre allusion à l'*Histoire secrète*. La première mention que nous en trouvions émane d'un auteur du *dixième siècle*, de ce Suidas, dont l'autorité est si justement suspectée et dont l'espèce de dictionnaire a servi de véhicule à tant de billevesées. C'est Alemanni qui, le premier, publia cette étrange composition, en 1623. Et il est à remarquer que les manuscrits

1. Évagre *le Scholastique*, né à Épiphanie, en Syrie, vers 536, mourut au commencement du septième siècle. Il exerça la profession d'avocat (*scholasticus*) à Antioche, fut questeur sous Tibère II, préfet sous Maurice. Il a laissé une excellente *Histoire ecclésiastique*, qui, partant à peu près de l'époque où s'étaient arrêtés Théodoret (429) et Socrate le Scholastique (439), s'étend jusqu'à l'année 594.

qu'il eut entre les mains ne portaient pas de nom d'auteur. Celui de Procope ne se trouve que sur un seul manuscrit de l'*Histoire secrète*, découvert à Milan dans la bibliothèque Ambrosienne et publié par Maltret en 1662. Est-ce une raison suffisante pour regarder le brillant secrétaire de Bélisaire comme le rédacteur de ces plats et dégoûtants commérages ?

CE QU'IL IMPORTE DE SAVOIR SUR L'AUTEUR DE « L'HISTOIRE SECRÈTE »

Je ne veux pas prolonger une pareille discussion, d'autant que nul ne sait et ne peut savoir la vérité absolue sur cette question. Je dois reconnaître, du reste, que si certains auteurs dénient à Procope la paternité de l'ouvrage qui nous occupe, d'autres, et plus nombreux, la lui accordent sans hésiter. Remar-

quons parmi ces derniers Alemanni, dont l'autorité est certainement respectable. Son opinion a été soutenue et étayée de nouveaux arguments, au dix-huitième et au dix-neuvième siècle, par de judicieux critiques, parmi lesquels je citerai Reinhardt[1], Teuffel[2], Eckardt[3], Gundlach, Dahn[4] et Auler[5]. J'avouerai franchement, pour ma part, que je suis encore dans le doute. Mais que l'auteur de l'*Histoire secrète* soit bien Procope ou ne soit qu'un faussaire, il n'importe guère après tout; c'est l'œuvre beaucoup plus que l'homme que nous avons à juger. Ce qui est évident,

1. Auteur d'une dissertation *De Vita ac scriptis Procopii,* publiée en 1753 et citée par Eckardt.

2. Commentaire sur Procope, cité aussi par Eckardt.

3. *De Anecdotis Procopii Cæsariensis* (Regimonti, 1861).

4. Gundlach, *Quæstiones Procopianæ;* Dahn, *Procopius von Cæsarea;* — ouvrages cités par Eckardt.

5. *De Fide Procopii Cæsariensis in secundo bello Persico Justiniani I imperatoris enarrando* (Bonnæ, 1876).

c'est que ce petit livre a été composé par un homme qui avait vu de près la cour de Justinien et de Théodora. A-t-il calomnié l'impératrice ? Voilà toute la question. Admettons une fois pour toutes que ce soit Procope. Il reste à rechercher s'il n'a pas pu se tromper, ou mieux, s'il n'a pas voulu tromper ; en d'autres termes, s'il a écrit sans partialité et de bonne foi.

DES CONTRADICTIONS DE PROCOPE

Quelques auteurs modernes, et notamment Hermann Eckardt, cité plus haut, admettent bien que Procope, en général, mérite confiance, mais reconnaissent que l'*Histoire secrète* ne doit être lue qu'avec beaucoup de précautions. Leur opinion diffère sur ce point de celle d'Alemanni, juge érudit, mais passionné, qui, dans sa dissertation et ses notes

sur l'ouvrage en question [1], paraît n'avoir d'autre but que de laver Procope de tout reproche d'erreur ou de partialité. Pour assurer le succès de sa thèse, qui eût été impossible s'il eût publié en entier le manuscrit de l'*Histoire secrète*, le docte éditeur de 1623 supprima deux passages du chapitre IX où sont rapportées, à la charge de Théodora, des anecdotes tellement immondes qu'elles en sont incroyables. Ces *racontars* cyniques, que Bernard Monnoye imprima depuis dans ses *Menagiana*, prouvent que Procope était bien crédule ou bien haineux. Comment, du reste, Alemanni n'a-t-il pas vu que Procope avait, à l'avance et lui-même, infirmé par ses propres aveux son autorité d'historien ? Que lisons-nous en effet dans la préface de l'histoire des *guerres* ? « L'éloquence, dit gravement Pro-

1. Voir le travail d'Alemanni, au t. III de Procope, dans le *Corpus scriptorum historiæ Byzantinæ* (Bonnæ, 1838).

cope, convient à l'orateur, la fiction au poète, la vérité à l'historien. C'est pourquoi l'auteur de ce livre n'a point dissimulé les fautes même de ceux qu'il aimait le plus ; il a au contraire scrupuleusement mis en lumière les actions de chacun, belles ou honteuses ? » Et que déclare-t-il dans la préface de l'*Histoire secrète* ? Justement qu'il n'a pas tout dit dans ses premiers ouvrages et que la crainte lui a fait passer bien des faits sous silence. Quelle confiance peut inspirer au lecteur un pareil caractère ?

DES MOTIFS RELIGIEUX DE SA PARTIALITÉ

Un des arguments les plus spécieux d'Alemanni en faveur de son client, c'est qu'il n'avait aucun motif de haine contre Justinien et Théodora. Il est difficile de croire qu'il n'ait pas eu de raisons tout à fait personnel-

les pour déchirer comme il l'a fait ces deux personnages. Mais enfin on ne voit nulle part, j'en conviens, que l'empereur ni l'impératrice l'eussent lésé dans son honneur, ses intérêts ou ses affections. Ce point admis, on ne peut s'empêcher de remarquer, quand on lit ses œuvres avec attention, qu'il était loin de partager les croyances et les opinions religieuses de son maître. Justinien, sombre et dur sectaire, voulait, comme je le montrerai plus loin, contraindre tous ses sujets à penser exactement comme lui de Dieu et des questions ecclésiastiques ; des discussions obscures, subtiles et sans fin absorbaient ses jours et ses nuits ; le fer et le feu menaçaient sans relâche quiconque s'écartait des règles de foi qu'il avait tracées. Aussi cette tyrannie lui faisait-elle bien des ennemis secrets. Beaucoup de sujets restaient encore imbus des croyances païennes. D'autres, sans doute sceptiques,

répugnaient par nature à toute controverse religieuse. De ce nombre était Procope qui, d'ailleurs, au premier livre de la *Guerre des Goths* a fait entendre assez clairement ce qu'il pensait des disputes dogmatiques et des persécutions. « C'est à mon sens, dit-il, de la folie et de l'outrecuidance de rechercher quelle peut être la nature de Dieu. L'homme, c'est du moins mon sentiment, ne pénètre même pas à fond sa propre nature ; comment connaîtrait-il celle de Dieu ? Pour moi, s'il est des dogmes que l'on n'honore convenablement que par une pieuse crédulité, il est prudent de n'en point parler ; de Dieu je me contente d'affirmer qu'il est souverainement bon et que sa puissance embrasse l'univers entier. Que tout homme, d'ailleurs, prêtre ou laïque, parle à sa guise de tout cela... »

L'auteur de ces lignes était, on ne doit pas l'oublier, originaire de Césarée, c'est-à-dire

d'une ville de Palestine. Or on sait que cette province, où pullulaient, sous le règne de Justinien, les samaritains, les hérétiques, les païens, fut plus que toute autre ensanglantée par les rigueurs de ce prince[1]. Ne serait-ce pas pour cette raison que Procope se livrait en secret à de violents emportements de plume et se dédommageait ainsi de la contrainte respectueuse qu'il s'imposait d'ordinaire vis-à-vis de ses souverains?

MOTIFS MORAUX ET POLITIQUES

On a pu observer dans tous les pays et dans tous les temps que le despotisme, qui ne veut pas de la liberté, a pour contrepoids la licence. Proscrire la critique, c'est provoquer la satire. Empêchez vos sujets de parler, ils

1. Voir plus loin, p. 132, 133, 144 et 145, ce qui concerne les troubles religieux de Syrie et de Palestine, sous le règne de Justinien.

écrivent. La liberté que vous leur refusez en public, ils la prennent à huis clos. Ils en usent et en abusent. Si vous ne voulez pas qu'ils vous disent vos vérités en face, ils se cacheront pour vous calomnier. Croit-on que si Procope eût pu mettre sans réserve et sans réticence dans ses précédents ouvrages tout ce qu'il savait sur les hommes et les choses de son temps, il eût accueilli si légèrement dans son livre secret des fables niaises, des commérages odieux, tout à fait indignes de la majesté de l'histoire et dont il ne pouvait, du reste, fournir la moindre preuve? Je suis convaincu pour ma part qu'il n'eût point si complaisamment accepté, si malignement mis au jour tout ce qu'il a écrit de la jeunesse et du caractère de Théodora. D'autant que, s'il n'a point inventé ces anecdotes, il ne les savait que par ouï-dire et ne pouvait accompagner d'aucun témoignage sérieux ses scandaleuses

allégations. Comment! Il s'agit de turpitudes sans exemple, qui sont, il nous l'assure, de notoriété publique. La capitale entière de l'empire en a été témoin. Et lui seul nous les rapporte! Est-il admissible que tous ses contemporains se soient tus et que tous les autres historiens aient ignoré des faits si connus, si monstrueux ?

DES AUTRES TÉMOIGNAGES SUR THÉODORA

Mais, dira-t-on, ces témoignages que vous niez et qui corroborent l'*Histoire secrète,* ils existent; Alemanni a pris soin de les réunir, de les mettre en lumière. Qu'il ait ramassé des textes à l'appui de sa thèse, je ne le conteste pas. Mais il s'agit de savoir ce qu'ils valent et ce qu'ils prouvent. Il arrive souvent que, pour défendre une opinion ou une doctrine, on tire de livres sans aucun rap-

port avec le sujet que l'on traite des citations tronquées qui, adaptées avec adresse au raisonnement, servent à démontrer une proposition et qui, par une adaptation différente, pourraient démontrer le contraire. De plus, lorsque l'on soutient la véracité d'un historien, on est assez porté à invoquer tous ceux qui ont pensé, qui ont parlé comme lui, sans distinguer entre eux et sans se demander s'ils ont une autorité propre. On ne se souvient pas toujours que, lorsqu'on produit des témoins, il faut tenir compte non seulement de leur caractère et de leur valeur intellectuelle, mais du parti auquel ils ont appartenu, de leur religion, du temps où ils ont vécu et de leur nationalité. Quand on a tout pesé avec soin, on voit qu'ils ne méritent pas tous la même confiance; et on leur en accorde d'autant plus qu'ils ont moins péché par ignorance ou par passion. A ce compte, Alemanni

avait-il le droit, pour corroborer Procope, de faire appel à Baronius, dont j'ai montré plus haut l'extrême malveillance à l'égard de de Théodora ? Qu'est-ce que Baronius avait, du reste, ajouté de neuf aux livres qui, avant ses *Annales*, avaient fait connaître Théodora ? Absolument rien. Quant aux historiens byzantins, Alemanni cite souvent Zonaras et Georges Cédrénus; mais le premier [1] n'a écrit ses *Annales* qu'au douzième siècle et je ne sache pas qu'en ce qui regarde Justinien et Théodora on y trouve rien qui n'ait été dit longtemps avant lui; le second vivait à peu près à la même époque [2] et on peut faire la même remarque sur ses *Chroniques*, servile imitation de Théophane et monument de cré-

1. Jean Zonaras mourut vers 1130; il avait occupé, sous Alexis Ier, d'assez hauts emplois; il les résigna sous Jean II et entra comme moine dans un des couvents du mont Athos. Sa *Chronique* va du commencement du monde à l'an 1118.

2. Un peu plus tôt; sa *Chronique* finit à l'an 1059.

dulité plutôt que de sagacité. La *Chronographie* de Théophane[1], qui est du huitième siècle, n'échappe pas à ces reproches. Alemanni, qui invoque si fréquemment ce dernier auteur, ne fait pas assez remarquer qu'en bien des endroits il confond et brouille les époques. On peut en outre admettre que ce chroniqueur n'a pas toujours écrit avec assez de soin, ni d'équité. On sait que les discordes ecclésiastiques de son temps remplirent et troublèrent sa vie. Il est à croire qu'elles ne lui laissèrent guère le repos et le sang-froid qu'exigent des recherches historiques. Anas-

1. Saint Théophane, l'*Isaurien*, né en 758, mort en 818. Il était de famille riche et noble. Mais il entra de bonne heure dans la vie monastique. Il fut abbé de Mégalagre, en Mysie, et combattit violemment les *Iconoclastes;* ce qui lui valut, sous l'empereur Léon IV, favorable à cette secte, d'être relégué dans l'île de Samothrace, où il mourut. Comme historien, il continua la *Chronographie* de son ami Georges Syncelle, de 277 à 811. Il montre, en général, dans cet ouvrage, moins de sens critique que de crédulité.

tase le Bibliothécaire[1], bien qu'il n'ait écrit que vers la fin du neuvième siècle, mérite, à mon sens, plus de confiance. Beaucoup de traits nouveaux ont été ajoutés par lui, dans ses biographies des papes, à l'histoire de Justinien et de Théodora. Mais sa chronologie est aussi bien fautive et ses récits sont trop souvent en désaccord évident avec la vérité. J'ajoute que les passages de son livre sur lesquels Alemanni s'appuie pour incriminer Théodora sont justement (on le verra plus bas) ceux que l'on pourrait produire à la décharge de cette impératrice. — Quant aux écrivains du sixième siècle qui ont traité de

1. Cet auteur, qui mourut probablement vers 886, a vécu près de plusieurs papes et a bien connu leur politique. Il était cardinal depuis 848. Il fut, à une certaine époque, chargé d'une mission politique à Constantinople. On sait qu'il assista au concile où fut condamné Photius. C'était un homme fort instruit et un écrivain laborieux. C'est à lui qu'on attribue le recueil des *Vies des papes* (*Vitæ pontificum a Petro usque ad Nicolaum I*) connu sous le titre de *Liber pontificalis*. — M. Duchesne,

notre sujet, ils ont sans doute à mes yeux beaucoup plus d'autorité que les autres et c'est à eux que je m'attacherai de préférence dans la suite de cette discussion. Il ne faut cependant pas les croire toujours sur parole et sans examen. La plupart étaient animés à à l'égard de Justinien et de sa femme d'une haine ou tout au moins d'une malveillance qui doit nous les rendre suspects. Qu'il suffise de citer Cyrille de Scythopolis [1], qui, en écrivant la vie de saint Sabas, partageait, à n'en pas douter, l'animosité de ce dernier contre l'impératrice [2] ; Libératus le Diacre [3],

dans sa remarquable étude sur le *Liber pontificalis* (Paris, 1877), regarde Anastase comme étranger à la rédaction de cet ouvrage. Mais il ne conteste pas l'ancienneté du livre.

1. Ce cénobite célèbre s'attacha, dès l'âge de seize ans, à saint Sabas, fondateur d'un grand nombre de couvents en Palestine. Il écrivit diverses biographies de saints et notamment celle de son maître, qui est un document important pour l'histoire religieuse du sixième siècle.

2. Voir plus loin, p. 113 et 140.

3. Libératus, diacre de Carthage, fut envoyé plusieurs

Facundus d'Hermia[1] et Victor de Tunes[2], qui firent une si vive opposition à l'empereur

fois à Rome pour affaires ecclésiastiques. Il y vint notamment en 535, au nom du concile de Carthage. Il avait recueilli en Italie, à Alexandrie et ailleurs, de nombreux documents sur l'histoire du nestorianisme et de l'eutychianisme. Il s'en servit pour écrire (vers 556), en vingt-quatre chapitres, un intéressant *Abrégé (Breviarium) de l'hérésie de Nestorius et d'Eutychès*, de 424 à 553. Comme Facundus et Victor, il était, sans l'avouer, quelque peu nestorien; aussi prit-il, ainsi que ces deux auteurs, la défense des *Trois Chapitres.*

1. Facundus, évêque d'Hermia, en Afrique, était à Constantinople, à l'époque où Justinien s'efforçait d'obtenir du pape Vigile la condamnation des *Trois Chapitres.* Il fit, sur ce point, la plus vigoureuse opposition à l'empereur. Il refusa, même plus tard, de se soumettre au concile de Constantinople, qui, en 553, avait anathématisé les *Trois Chapitres,* et il fut quelque peu persécuté pour cela. Ses trois principaux ouvrages sont : 1° *Pro defensione trium capitulorum, libri XII;* 2° *Contra Mocianum liber;* 3° *Epistola fidei catholicæ in defensione trium capitulorum.*

2. Victor de Tunones ou Tunes était aussi un évêque africain. Très attaché aux *Trois Chapitres,* il fut, pour ce motif, battu, mis en prison en 556, puis interné dans divers monastères. La *Chronique,* qui lui est attribuée par saint Isidore de Séville (*De Viris illustribus,* ch. XXXVIII) et qui est très vraisemblablement de lui, allait de la création du monde à l'an 566. La partie qui

dans l'affaire des *Trois Chapitres*[1]. Il faut les consulter et les citer, comme Alemanni, mais avec précaution et en se réservant de les réfuter au besoin. Il n'est guère qu'un témoin qui me paraisse à la fois tout à fait éclairé et tout à fait impartial, c'est Évagre le Scholastique[2], qui fut compatriote et contemporain de Procope, mais qui, s'il le loua et le cita souvent, ne sacrifia pas, comme lui, à la flatterie ou à la haine. Lui seul, peut-être, ne parle de Théodora ni en courtisan ni en détracteur.

DES DOCUMENTS NÉGLIGÉS

Je tiens encore à faire remarquer, avant de commencer l'examen des faits imputés

nous en reste, et qui est de beaucoup la plus intéressante, ne commence qu'à l'an 444.

1. Sur l'affaire des *Trois Chapitres*, voir plus loin, p. 152 et suiv.

2. Sur Évagre le Scholastique, voir plus haut, p. 22.

à Théodora, que les notes d'Alemanni présentent une double lacune. D'abord en ce qui touche aux mœurs de cette femme célèbre et aux débordements inouïs que lui attribue l'*Histoire secrète*, le commentateur n'a produit aucun témoignage à l'appui des incroyables allégations de Procope; il n'en a pu trouver nulle part la confirmation. Et puis, Alemanni me semble avoir totalement négligé (peut-être de parti pris) les documents d'où pouvait résulter la justification de l'impératrice. En effet, sans compter les écrits de Sévère d'Antioche [1], de Philo-

1. Sèvère, de Sozopolis, en Pisidie, célèbre hérésiarque du sixième siècle, qui fut patriarche d'Antioche, de 512 à 518. Déposé, proscrit à plusieurs reprises, il n'en conserva pas moins dans tout l'Orient une grande influence. Il fut, sous Anastase, Justin et Justinien, le chef le plus remarquable de l'eutychianisme. On l'avait surnommé dans son parti la *Bouche de tous les docteurs*. Il reste encore de lui de nombreux écrits, dont les plus importants se trouvent en entier ou par fragments dans le t. X du *Spicilegium romanum*, de Maï. — Sur les rapports de

ponus[1], de Léonce de Byzance[2], du pape Pélage[3] et d'autres encore qui seront cités plus loin, pourquoi tient-il si peu compte des Actes des conciles? Il y verrait à quoi doivent

Sévère avec Théodora et Justinien, voir plus loin, p. 139 et suiv.

1. Jean Philoponus, grammairien et philosophe alexandrin, vivait au commencement du septième siècle. Il était partisan de l'hérésie des *trithéites,* dont il sera question plus loin. Outre d'importants commentaires sur Aristote, il a laissé des *Commentaires sur la cosmogonie mosaïque,* un traité *Contre Proclus sur l'éternité du monde,* etc.

2. Léonce de Byzance, qu'il ne faut pas confondre avec un historien du même nom qui vivait au dixième siècle, était un écrivain ecclésiastique du commencement du septième siècle. Voir plusieurs fragments de ses ouvrages dans la *Bibliotheca Patrum* de Galland.

3. Pélage, né à Rome en 495, mort en 560, fut chargé en 546, par le pape Vigile et Justinien, d'aller déposer Paul, patriarche d'Alexandrie. Élevé au souverain pontificat en 555, il confirma la condamnation des *Trois Chapitres* portée par le concile de Constantinople en 553 et se vit par suite accusé d'hérésie par les nations chrétiennes d'Occident et surtout par les Francs, qui voyaient dans sa conduite un acte de complaisance pour l'eutychianisme. Il reste de lui seize *Épitres,* très intéressantes pour l'étude de l'histoire de l'Église sous Justinien.

se réduire les accusations d'*impiété*, de *fureur théologique* si souvent portées contre Théodora. Enfin n'est-il pas singulier qu'un critique aussi érudit n'ait fait presque aucun emprunt au *Corps du droit civil* et surtout au livre premier du *Code* et aux *Novelles*[1] de Justinien? Ces deux recueils sont indispensables pour juger de la place que tint Théodora dans le gouvernement temporel et spirituel de l'empire. Grâce à eux, on sait à peu près quelle fut la mesure de son influence et aussi quelle en fut la nature.

1. On sait que les *Novelles* ne sont autre chose que les Constitutions ou Lois nouvelles portées par Justinien postérieurement à la publication du *Code* (dont l'édition *repetitæ prælectionis* est de l'an 534). Elles furent presque toutes rédigées d'abord en grec. En 570, Julien, *antécesseur* ou professeur de droit à Constantinople, donna un *Epitome* latin de cent vingt-cinq d'entre elles. Peu après parut une traduction latine *in extenso* des *Novelles*. C'est ce qu'on appelle souvent la *Vulgate*, le *Corpus Authenticorum*, le *Liber Authenticorum* ou simplement l'*Authenticum*. C'est de ce texte que je me servirai dans la suite de ce travail.

C'est en m'appuyant sur ces documents et sur ceux que j'ai précédemment signalés, c'est en observant les règles que je me suis tracées tout à l'heure que je vais soumettre à une revision suivant moi légitime le procès de Théodora. J'espère démontrer ainsi que les arrêts si souvent portés contre elle doivent être sinon tout à fait cassés, du moins singulièrement adoucis.

L'IMPÉRATRICE THÉODORA

CHAPITRE PREMIER

LA FEMME

La jeunesse de Théodora. — Justinien séduit. — Y eut-il opposition de la famille impériale au mariage? — La loi sur les comédiennes. — Sollicitude de Théodora pour les femmes. — Mesures contre la prostitution et le proxénétisme. — Théodora et la question du divorce. — Lois sur l'adultère et politique matrimoniale. — Bienfaisance de Théodora, ses amitiés et ses haines.

LA JEUNESSE DE THÉODORA

Théodora naquit sous le règne de l'empereur Anastase, à la fin du cinquième ou tout au commencement du sixième siècle. Fut-ce dans l'île de Chypre, comme le veulent Nicéphore Calliste[1], Zonaras et quelques autres, ou à

1. Cet auteur, qui vivait au quatorzième siècle, a laissé une *Histoire ecclésiastique* compilée d'après d'autres

Constantinople, ce qui est l'opinion d'Alemanni, nous l'ignorons et il n'importe guère de le savoir. Quant à sa famille, elle paraît avoir été de condition fort humble. On lit bien quelque part que Théodora appartenait à une des plus illustres maisons de l'empire, la *gens* Anicia, qu'elle avait même pour proche parent le patrice Tertulle. Mais Alemanni a démontré que cette assertion ne méritait nulle créance. Tenons-nous-en donc à l'opinion commune (qui n'est peut-être pas mieux fondée que l'autre). Admettons, sur la foi de Procope [1], que la future impératrice était fille d'un belluaire de l'amphithéâtre; reconnaissons-lui pour père Acacius, *le gardien des ours* [2]. Cette origine peu noble n'était pas pour faire rougir Justinien, qui lui-même n'était point né grand seigneur et n'avait pas de préjugé de race. L'empereur Justin,

historiens. Il en avait écrit vingt-trois livres. Il ne nous en reste que dix-huit, allant de l'origine du christianisme à l'an 610.

1. *Histoire secrète*, ch. IX.

2. *Arctotrophos*, bas employé de l'amphithéâtre chargé de nourrir les ours.

son oncle, n'était qu'un rustre d'Illyrie qui s'était lentement élevé des derniers rangs de l'armée au pouvoir suprême et qui ne sut jamais ni lire ni écrire [1]. Dans une de ses campagnes, ce soudard avait acheté une esclave — non moins illettrée que lui — et qui s'appelait Lupicina. Il finit par l'épouser et elle devint impératrice sous le nom mieux séant d'Euphémie. N'ayant pas d'enfants, le vieux Justin avait fait venir de sa province son neveu Uprauda, fils de paysans comme lui. Le père et la mère suivirent le jeune homme et s'établirent avec lui à Constantinople. L'oncle les enrichit, fit donner au neveu l'éducation brillante qui lui avait manqué à lui-même, et, finalement, l'adopta. Uprauda changea de nom lui aussi et devint Justinien [2]. Je ne vois donc rien d'étonnant à ce que, considérant sa propre famille et

1. Il commandait la garde impériale en 518, quand mourut Anastase. Grâce à une intrigue de palais, il s'empara du trône au détriment des neveux de cet empereur.

2. Son père, Istock, et sa mère, Biglénitza, en changèrent également et se firent appeler l'un *Sabbatius,* l'autre *Vigilantia.*

son passé, ce parvenu n'ait pas rougi d'épouser la fille du gardien des ours. Mais, s'il faut en croire Procope, Théodora n'était pas seulement mal née, elle avait mal vécu. Restée orpheline de bonne heure, avec ses deux sœurs Comitona et Anastasia, elle aurait été repoussée par la faction des *Verts*, mais adoptée par celle des *Bleus*[1]. Sous le patronage de ce parti, puissant à l'Hippodrome et dans tous les lieux de spectacles, et sous la direction d'une mère assurément peu sévère, elle aurait débuté de bonne heure, avec le même succès, dans le double métier d'actrice et de femme galante. Les lauriers de ses sœurs l'empêchant de dormir, elle les aurait bien vite surpassées, au théâtre par la hardiesse de sa pantomime, ailleurs par l'infatigable vigueur de son tempérament. Elle aurait, en fille généreuse, prodigué ses faveurs à tous, grands et petits, sans compter. Les prouesses de Messaline, à côté des siennes, n'eussent été que jeux d'enfants. Bref, elle aurait, par

1. Sur les factions du Cirque, voy. Rambaud, *l'Hippodrome à Constantinople* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1871).

la monstruosité de ses dérèglements et de ses propos, scandalisé les Byzantins, peu rigides pourtant et peu faciles à étonner. La plume de Procope peut seule décrire le tableau vivant qu'elle leur fit un jour admirer sur la scène et dont son beau corps était la pièce principale[1]. Voilà donc, au dire de l'historien de Césarée, la vie qu'aurait menée la fille d'Acacius, sans mystère, publiquement, à la face du ciel. Mais comment se fait-il, je le répète, que lui seul, parmi les écrivains de son temps, ait relaté ces débauches et ces scandales, que nul ne pouvait ignorer? Quoi! cette créature était si mal famée, c'est lui qui nous l'assure, qu'on se détournait dans la rue pour ne pas la rencontrer, que la voir même semblait une souillure; et nul par la suite ne s'est seulement souvenu qu'elle avait mal vécu! Mais, dira-t-on, ceux qui avaient accablé de leur mépris la comédienne et la fille de joie, ceux qui l'avaient insul-

1. Je ne puis préciser davantage. L'obscénité des passages de l'*Histoire secrète* (ch. IX) auxquels je fais allusion dépasse toutes limites. Je me contente d'y renvoyer le lecteur.

tée, raillée, crurent devoir se taire quand elle fut impératrice; combien même furent assez lâches pour l'accabler de leurs respects! Je le veux bien. Mais après la mort de Théodora et après celle de Justinien, pourquoi ne parlèrent-ils pas? Bien plus, du vivant de ces souverains, il y eut au moins un jour où les langues furent déliées, où les ennemis de l'empereur et de l'impératrice élevèrent la voix, où ils ne leur ménagèrent ni les injures ni les menaces. Eh bien! ce jour-là même l'honneur de Théodora ne fut pas mis en cause; la tempête populaire respecta sa réputation de femme. Je fais allusion, le lecteur le devine, à cette violente sédition de *Nika* [1], qui commença à l'Hippodrome par les bruyantes réclamations de la faction des *Verts* à Justinien. Ce parti, qui était non seulement une coterie théâtrale, mais une armée politique d'opposition, protestait violemment contre la faveur dont le prince couvrait

1. Ainsi nommée parce que les révoltés répétaient ce mot : *Nika* (sois vainqueur), qui leur servait à se reconnaître les uns les autres. Cette sédition a été longuement racontée par Procope dans la *Guerre des Perses,* liv. I, ch. xxiv.

ses adversaires les *Bleus,* contre les crimes de ces derniers, et l'impunité parfaite dont ils bénéficiaient. A la fin de la scène, qui a été longuement rapportée par Théophane, les esprits s'échauffent de part et d'autre. L'empereur en vient aux gros mots, les *Bleus* récriminent violemment contre leurs ennemis. Ceux-ci perdent à leur tour toute retenue et, du haut des gradins, lancent à César, assis dans sa tribune et protégé par ses gardes, les apostrophes les plus virulentes. Théophane a noté leurs cris, leurs imprécations, leurs outrages. Eh bien! pas une fois ils ne nomment l'impératrice. Pourtant, la sédition ayant lieu en 532 et Théodora n'ayant épousé Justinien que depuis neuf ans[1], tous ou à peu près devaient se rappeler l'ancienne comédienne et garder fraîche encore la mémoire de son infamie. Autre argument : Procope, malgré son animosité contre l'empereur, rend hommage à la dignité parfaite de sa tenue et de sa vie privée, à son austérité, à sa conti-

1. En 523 au plus tôt ; c'est l'année où mourut l'impératrice Euphémie, et on sait que le mariage n'eut pas lieu de son vivant.

nence; nous savons en outre que, lorsqu'il s'éprit de Théodora et en fit sa femme, il n'était plus tout à fait dans l'ardeur de la jeunesse; il était homme fait, il avait quarante et un ans; il remplissait de hautes fonctions et aspirait à l'empire. Est-il vraisemblable qu'un tel personnage eût voulu s'associer par des liens sacrés un être dépravé, souillé, rebut des théâtres et des carrefours? Je ne le crois point pour ma part. L'auteur de l'*Histoire secrète* nous parle quelque part [1] d'un enfant que la fille d'Acacius aurait eu, avant son mariage, d'un de ses nombreux amants; il ajoute que l'enfant grandit, mais que la mère, devenue toute-puissante, le fit disparaître, pour que son mari ne pût avoir de preuves de son déshonneur. Qu'y a-t-il de vrai, qu'y a-t-il de faux dans cette anecdote? Je l'ignore. Je me permettrai seulement de demander comment Justinien, qui devait connaître, comme tout le reste du public, les plus dégoûtants exploits de son indigne fiancée, pouvait ignorer une faute vraiment vé-

2. Chap. XVII.

nielle à côté des autres. S'il en était instruit, il est étrange qu'après avoir pardonné à sa femme des infamies et des scandales sans nom, il ne parût pas disposé à la même indulgence pour une faiblesse plus excusable et remontant à bien des années. Procope enfin nous raconte que, lasse de Constantinople, la fille d'Acacius s'était mise un jour à courir le monde ; qu'un certain Hécébole l'emmena dans la Cyrénaïque, qu'abandonnée par ce *protecteur*, elle alla chercher aventures à Alexandrie, puis en Syrie, en Paphlagonie, et revint enfin misérable, mourant de faim, à Byzance, où elle eut, dit-il (toujours avant son mariage), recours à son ancien métier pour se créer des ressources [1]. Je ne m'étendrai pas sur cette odyssée amoureuse, dont il n'est fait mention que dans l'*Histoire secrète*. Que Théodora ait voyagé en Orient, c'est possible, c'est même probable, on le verra plus loin. Un auteur cité par Alemanni, dans ses notes, rapporte en effet qu'elle était dans l'indigence à son retour de

1. *Histoire secrète*, ch. IX.

Paphlagonie. Mais ce n'est pas, d'après lui, à la prostitution qu'elle demanda son pain de chaque jour. On la vit quelque temps, assure cet écrivain, établie sous un portique et travaillant pour vivre à des ouvrages de laine. Ce qui donne du poids à un pareil témoignage, c'est que plus tard, parvenue au trône, Théodora, loin de chercher à faire oublier cette partie de sa vie, voulut qu'il en restât un monument durable. C'est en effet par son ordre et à ses frais que, sur l'emplacement du portique où elle avait filé, du galetas où elle avait souffert du froid et de la faim, fut élevée la magnifique église de Saint-Pantaléon.

JUSTINIEN SÉDUIT

Comment cette pauvre fille séduisit-elle Justinien et parvint-elle à se faire épouser par l'héritier de l'empire? L'auteur de l'*Histoire secrète* n'est pas embarrassé de répondre. C'est suivant lui par des opérations magiques[1]. Je crois, pour

1. *Histoire secrète*, ch. XXII.

ma part, que la fille d'Acacius n'eut besoin pour attirer les regards du prince que de sa grâce et de son incomparable beauté. Procope dit que son visage était charmant, toute sa personne adorable; qu'elle était petite, un peu pâle, mais qu'on était frappé de l'éclat et de la vivacité de ses yeux [1]. Si tel est son langage dans un pamphlet, on ne doit pas être surpris que dans une œuvre de flatterie, comme le traité des *Édifices* [2], il élève jusqu'au ciel la beauté de sa souveraine, telle, affirme-t-il, que tout l'art des hommes ne saurait ni l'égaler ni l'imiter. Mais les avantages physiques n'auraient certainement pas suffi pour enchaîner un amant aussi sage, aussi mûr, aussi rassis que Justinien. Aussi voyons-nous que cette Vénus byzantine ne brillait pas moins par les dons de l'esprit que par les séductions corporelles. Théophile, dans sa *Vie de Justinien* [3], ne

1. *Histoire secrète*, ch. x. La fameuse mosaïque de Ravenne ne présente d'elle qu'un portrait hiératique et raide, qui ne permet de juger ni de sa grâce ni de sa beauté.

2. Liv. I, ch. xi.

3. On ne sait si ce Théophile doit être identifié avec le

se borne pas à l'appeler une *jeune fille merveilleuse*; il rend hommage aussi à sa haute culture, à sa profonde instruction [1]. Où avait-elle reçu l'éducation raffinée dont elle donna plus tard tant de preuves? Était-ce pendant son enfance, dans la loge du gardien des ours, ou plus tard, au cours de ses voyages? On ne sait. Ce qu'il y a de certain, c'est que son intelligence, naturellement vive, était singulièrement ornée, qu'elle ne se trouva point dépaysée dans un palais et que les affaires d'État et les discussions théologiques ne l'embarrassèrent jamais. C'est ce que montrera la suite de cette discussion. L'on y verra aussi quelle était sa force d'âme dans les circonstances critiques et ce que les siens pouvaient attendre de son affection et de son dévouement.

grand jurisconsulte du même nom qui, après avoir été le précepteur de Justinien, fut un des auteurs principaux des *Institutes* et des *Pandectes.* Ce qui en ferait douter, c'est que ce jurisconsulte mourut longtemps avant Justinien et qu'il n'aurait guère pu raconter que la moitié de sa vie.

1. *Egregiam puellam, scitissimam, eruditissimam,* telles sont les expressions qu'il emploie à l'égard de Théodora.

Y EUT-IL OPPOSITION DE LA FAMILLE IMPÉRIALE AU MARIAGE ?

Je n'ignore pas qu'on peut trouver un argument contre Théodora dans ce fait que la famille de Justinien se serait longtemps et vivement opposée à son projet de mariage. Deux auteurs seulement font mention de cette résistance, Procope et Théophile. Le premier dit, il est vrai, dans l'*Histoire secrète* [1], que les parents du prince voyaient dans l'union par lui désirée non seulement une mésalliance, mais une honte. Cette assertion ne doit pas nous surprendre; nous n'avons pas, d'autre part, à rappeler les raisons qui nous rendent suspecte, en cette matière, l'autorité de Procope. Quant à Théophile, il rapporte, et je n'en disconviens pas, que Biglénitza, mère de Justinien, fit difficulté d'accepter pour bru la fille d'Acacius. Mais il ne dit pas du tout que sa répugnance fût motivée par la mau-

1. Ch. IX.

vaise réputation de Théodora. D'après lui, la vieille paysanne d'Illyrie, dévote et bornée, redoutait simplement l'esprit vif et hardi de cette tentatrice, qui pouvait, à son sens, altérer la piété et nuire à l'avenir de son fils; une vieille devineresse, qu'elle avait consultée, lui avait en effet prédit que la future impératrice serait pour l'État un *présent du diable* et non de *Dieu (Démonodora* et non *Théodora)* et qu'elle serait fatale à l'orthodoxie de son époux. Nous pouvons admettre aussi qu'Euphémie, femme de Justin, s'opposa au mariage pour les mêmes raisons. Rien de surprenant en cela de la part de deux femmes incultes et naturellement jalouses de toute supériorité. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que l'empereur Justin qui, malgré sa rusticité, ne manquait ni de bon sens ni de finesse, jugea que son neveu avait fait un bon choix et que la parvenue serait parfaitement à sa place sur le trône. La preuve en est que non seulement il autorisa Justinien à l'épouser (en 523), mais que, quatre ans après, il l'associa solennellement à l'empire et lui laissa prendre le

titre d'*Augusta*, que pouvait seule porter une impératrice [1].

LA LOI SUR LES COMÉDIENNES

Je sais bien qu'Alemanni, pour prouver l'indignité de Théodora, cite précisément une prétendue loi de Justin abrogeant, pour rendre ce mariage possible, les *Constitutions* par laquelles les précédents empereurs avaient interdit aux grands, et notamment aux sujets de l'ordre sénatorial, toute alliance avec des *personnes abjectes*. Mais je remarque d'abord que cette loi se trouve dans la seconde édition du Code *(Codex repetitæ prælectionis)* [2], qui parut seulement en 534, sept ans après l'avènement de Justinien, et que ce recueil lui donne pour auteur Justinien lui-même et non Justin. Ai-je besoin d'ajouter qu'on n'y

1. Procope, *Histoire secrète*, ch. IX; Zonaras, etc.
2. Liv. V, tit. IV, ch. XXIII. C'est à l'année 523 qu'Alemanni reporte, à tort, la rédaction de cette loi, et il y joint deux passages de la *Novelle* 51 et de la *Novelle* 117, qui datent l'une de 537, l'autre de 541.

trouve en nul endroit le nom de Théodora? Il n'est donc pas prouvé que le rescrit de Constantin ait été rapporté simplement pour permettre au prince d'épouser une comédienne. Ce rescrit, on le sait, prohibait, en général, les mariages des grands *(primorum)* « avec des servantes ou filles de servantes, des affranchies ou filles d'affranchies, des tavernières ou filles de tavernières, *des comédiennes ou filles de comédiennes*, des personnes abjectes ou de basse extraction, des filles de proxénètes ou de gladiateurs ». L'acte qui mit à néant ces dispositions n'est point isolé dans la législation de Justinien. De nombreuses lois, portées à diverses époques, témoignent du souci qu'avait cet empereur de ramener à une meilleure condition les comédiennes et les femmes de mauvaise vie. Cette préoccupation fut partagée, on n'en peut douter, par Théodora elle-même. On sait que cette princesse prit, en général, une part considérable à la confection des lois publiées sous le nom de son époux. Divers documents le prouvent. Nous en trouvons notamment la preuve dans la *Novelle* 8, où l'em-

pereur s'exprime ainsi : « ... Par toutes ces considérations et ayant pris en ces matières aussi conseil de la révérendissime épouse que Dieu nous a donnée... » Eh bien ! si l'impératrice s'appliquait ainsi à toutes les affaires de l'État, il est aisé de comprendre qu'elle s'intéressait particulièrement à ces classes de femmes que la loi, jusqu'alors, traitait en réprouvées. Elle se rappelait l'humilité de sa naissance, la misère, les angoisses dans lesquelles elle avait si longtemps vécu. Et puis, n'était-elle pas femme? Peut-on s'étonner qu'un élan presque maternel la poussât vers le malheur ? N'était-ce pas à ses yeux un devoir d'améliorer le sort des pauvres filles que les mœurs du temps livraient sans défense à toutes les exploitations et à tous les mépris ? Procope lui-même l'a reconnu, l'a dit expressément, au troisième livre de la *Guerre des Goths* (publié *après la mort de Théodora*) : « Elle était naturellement portée à secourir les femmes dans l'infortune [1]. »

1. *Guerre des Goths*, liv. III, ch. XXXI.

SOLLICITUDE DE THÉODORA POUR LES FEMMES

On peut, je crois, conclure de ce qui précède qu'elle fut l'inspiratrice de diverses lois portées par Justinien pour relever la condition de la femme injustement déchue. De ce nombre est peut-être le rescrit confirmé dans le Code (liv. I, tit. IV, 33) et qui contient défense de faire monter sur le théâtre, malgré elle, une esclave, une affranchie; défense aussi aux *répondants*[1] de ces malheureuses de les empêcher de se *convertir* (c'est-à-dire de quitter le métier de comédiennes). Mêmes prescriptions dans la *Novelle* 51, publiée en 537, et qui autorise les femmes de théâtre à renoncer à leur profession; il y est même dit que quiconque aura voulu les enchaîner par des engagements pécuniaires leur payera dix livres d'or, à titre de dommages-intérêts, et pour les aider à mener une existence honorable. On ne peut donc

1. *Fidejussores.*

être étonné que Justinien et Théodora aient voulu non seulement tirer les comédiennes de la servitude, mais leur rendre possibles les unions légales qui leur étaient interdites. C'est pour cela sans doute qu'ils portèrent la loi dont il a été question plus haut et qui ne contient que deux réserves : la première, que les comédiennes, en se mariant, abandonneraient à jamais un métier considéré comme déshonnête; la seconde, qu'elles ne pourraient épouser un dignitaire de l'empire sans un rescrit particulier de l'empereur et sans *constitution de dot*[1]. Un peu plus tard, ils se montrèrent encore plus larges à leur égard. On lit, en effet, dans le *Code* (liv. I, tit. IV, 33) « que les femmes libres, ainsi que les *converties*, peuvent s'unir en *légitime* mariage même aux plus hauts dignitaires, sans qu'il soit besoin de rescrits impériaux, sous la seule condition de la constitution écrite de dot; et que pareilles facilités sont accordées aux filles de comédiennes. » Cette loi est de l'an 534. Par la suite, le crédit de

1. *Dotale instrumentum;* c'est l'acte écrit par lequel une dot est constituée à la femme.

Théodora ne cessant de grandir[1], nous voyons parallèlement s'améliorer sans cesse la condition des femmes jusque-là réputées abjectes. Ainsi la *Novelle* 51, de l'an 537, non seulement confirme l'autorisation des mariages des grands avec des comédiennes, mais révoque d'une manière générale les lois qui prohibaient les alliances entre personne d'inégales conditions. Les contrats et constitutions de dot ne sont même plus exigés. Ces formalités, dit le texte, ne seront plus nécessaires pour la validité des mariages et il ne sera plus tenu compte de la qualité des personnes. Enfin la *Novelle* 117, portée en 541, confirme et légalise toutes les unions de ce genre, même celles qui ont été contractées avant l'abrogation du rescrit de Constantin.

MESURES CONTRE LA PROSTITUTION ET LE PROXÉNÉTISME

Ce n'est pas seulement à l'égard des comédiennes et des femmes de basse condition que

1. Voy. plus loin le chap. II.

Théodora montra sa sollicitude. Elle voulait aussi ramener au bien et à un genre de vie honorable les misérables filles que des industriels offraient impunément, comme un bétail, à la lubricité publique. J'inclinerais à croire que la *Novelle* 15, intitulée *des Proxénètes*[1], fut inspirée par elle à l'empereur. Cette loi fut, en effet, portée en 535, c'est-à-dire à l'époque même où Justinien, nous l'avons vu plus haut, se félicitait publiquement de la collaboration législative de l'impératrice. On peut, d'autre part, la rapprocher de deux passages de Procope, d'où il appert que Théodora travaillait de tout son pouvoir à la conversion des courtisanes. Cet historien rapporte, en effet, dans ses *Édifices* (liv. I, chap. IX), non sans en faire un titre de gloire à sa souveraine, qu'elle avait élevé à ses frais un monastère, dit de la *Repentance*, et qu'elle y entretenait jusqu'à cinq cents femmes rachetées de la prostitution et délivrées du proxénétisme. Le même auteur le lui reproche presque comme un

1. *De lenonibus.*

crime dans son *Histoire secrète* (chap. xvii); mais enfin, là aussi, le fait est signalé; il est donc incontestable. En somme, il n'est point douteux pour moi que la *Novelle des Proxénètes* ne soit son œuvre. Le style de cette pièce est d'une noblesse et d'une gravité singulières. Après avoir recommandé à tous « suivant leur pouvoir » la chasteté, qui « seule avec la foi conduit les âmes devant Dieu », le législateur interdit et proscrit le métier de prostitution, défend à qui que ce soit l'excitation des femmes à la débauche et ordonne l'expulsion des souteneurs « qui portent la peste et mettent en fuite la vertu ». Les infractions à la loi nouvelle seront punies non de peines légères, mais « des derniers supplices ». En effet, dit l'empereur, si nous avons constitué « des magistrats pour châtier les voleurs et larrons d'argent, ne devons-nous pas vouloir qu'ils poursuivent plus sévèrement les voleurs et les larrons de chasteté » ?

THÉODORA ET LA QUESTION DU DIVORCE

Que ces lois aient été efficaces, je n'en jurerais point. Mais elles dénotent de bonnes intentions et on doit en louer leurs auteurs. Pour en revenir à Théodora, le lecteur doit, à mon sens, inférer de ce qui précède de deux choses l'une : ou qu'en devenant la femme de Justinien elle avait passé subitement, sans transition, de la dépravation la plus éhontée, du genre de vie le plus méprisable, à l'exercice et à l'amour des plus pures vertus domestiques (et, franchement, ce n'est guère vraisemblable) ; ou que les accusations lancées contre elle par Procope ne méritent aucune créance. N'est-il pas remarquable que l'auteur même de l'*Histoire secrète*, qui savait tant d'anecdotes graveleuses sur la jeunesse de l'impératrice, n'en ait produit aucune sur la vie qu'elle mena depuis son mariage ? C'est à peine s'il signale en passant un jeune homme, nommé Aréobinde, qu'elle aurait aimé, *à ce qu'on dit*, ajoute-t-il prudemment et sans insis-

ter[1]. Quant aux autres auteurs du sixième siècle, pas un, même parmi les ennemis les plus ardents de l'impératrice, ne lui impute le moindre manquement à la foi conjugale. L'auguste parvenue avait sans doute trop d'esprit pour compromettre par d'illicites amours la fortune inespérée — et jalousée — qu'elle avait faite. Du reste, étroitement gardée par les eunuques du palais, condamnée par un cérémonial et une étiquette ridicules à une représentation incessante, on ne voit guère comment elle eût pu nouer des intrigues de cœur et chercher aventure la nuit dans les rues de Constantinople. J'ajoute qu'il serait bien surprenant qu'une femme légère, et qui eût pour son compte méprisé le lien conjugal, eût employé tout son règne, parfois avec trop de zèle, à le faire respecter par les autres. Il ressort d'une foule de textes, que je pourrais citer, que, loin de protéger l'adultère, Théodora saisissait toute occasion de défendre la sainteté et l'inviolabilité du mariage. Il est, par exemple, question, au

1. *Histoire secrète*, ch. XVI.

livre III de la *Guerre des Goths*[1], d'un général illustre, nommé Artaban, qui, après de grands succès en Afrique, demanda à Justinien la main de sa nièce Préiecte, dont il était épris. Qui s'opposa au mariage? L'impératrice, par cette raison qu'Artaban avait déjà une femme, qu'il avait depuis longtemps abandonnée, réduite à la misère et qu'il voulait répudier sans motifs légitimes. Théodora prit, paraît-il, le parti de cette malheureuse et le soutint si vivement qu'Artaban, sous peine de disgrâce, dut la reprendre et lui rendre son rang. Je ne suis pas étonné, du reste, qu'elle se montrât, en fait, si favorable au principe de l'indissolubilité du mariage. Son intérêt personnel, non moins que la répugnance de l'Église pour le divorce, lui dictait une pareille conduite. Née de bas lieu, élevée au trône presque par miracle, elle pouvait craindre qu'une répudiation ne la fît descendre un jour de ce trône, où elle voulait vivre et mourir. Aussi toute sa vie travailla-t-elle à resserrer les liens légaux du ma-

1. Chap. XXXI.

riage. On ne peut nier qu'à mesure que grandirent son autorité et son influence, Justinien restreignit de plus en plus les facilités que les lois anciennes accordaient au divorce et à la répudiation. La première année de son règne (527), il autorisait la rupture du mariage par consentement mutuel[1]; nous le voyons même, en 528 admettre trois causes nouvelles de répudiation[2]. Mais sept ans après, en 535, dans la célèbre *Novelle de Nuptiis*, il paraît préoccupé d'opposer des délais et des obstacles de tout genre aux divorces de gré à gré *(bona gratia);* il veut aussi empêcher les hommes et surtout les femmes de convoler en secondes noces. Il ne peut assez s'indigner contre les malheureuses, *perdues en concupiscences*, qui n'ont souci ni *de Dieu*, ni *de leurs enfants*, ni *de la mémoire du défunt*. Un

1. Voy. la *Novelle* 140.

2. Code, liv. V, tit. XVII, ch. II : « 1° Si mulier ex studio abortum facit virumque contristat et privat spe filiorum ; 2° Vel tanta libido est ut etiam cum viris voluptatis occasione lavetur; 3° Aut etiam dum adhuc constat matrimonium cum viro et aliis de nuptiis suis loquatur. »

peu plus tard, en 541, il publie la *Novelle* 134, en vertu de laquelle l'homme qui aura ***injustement répudié*** sa femme sera enfermé dans un monastère et dépouillé de tous ses biens; peine de mort, précédée de divers tourments, est portée contre quiconque contractera un second mariage avant la rupture définitive du premier. Enfin la *Novelle* 117, de la même année 541 (mais du mois de décembre), fait connaître que le divorce par consentement mutuel n'est plus permis, à moins qu'on ne le demande ***pour vivre dans l'état de chasteté***. Les lois antérieures relatives à ce genre de divorce sont rapportées ou modifiées de façon que le mariage soit, dans la plupart des cas, éternel et indissoluble.

LOIS SUR L'ADULTÈRE ET POLITIQUE MATRIMONIALE

Les constitutions que je viens de citer (et notamment les *Novelles* 134 et 117) n'avaient pas seulement pour but de consolider le mariage, mais de le préserver ou de le venger du déshon-

neur. On y voit que la femme adultère, après avoir été dûment flagellée, sera tondue, mise au couvent, et qu'elle y passera sa vie si, au bout de deux ans, son mari ne l'a pas reprise. D'autre part, l'homme offensé ne peut se faire à lui-même justice que dans certains cas spécifiés par la loi [1]. En outre, la femme est protégée contre la violence du mari, qui ne peut plus la punir du fouet, contre les fausses accusations d'adultère, contre les traitements indignes et outrageants. C'est là une législation bienfaisante et humaine. Que Théodora y ait pris une grande part, c'est ce qui est probable et ce qui fait sa gloire. C'est sans doute à cette intervention salutaire de l'impératrice en faveur des femmes maltraitées que l'auteur de l'*Histoire secrète* fait allusion, quand il avance (chap. XVII) qu'elle couvrait de sa protection, de parti pris, non seulement les *malheureuses*, mais les *infidèles*, et avait pour principe de les défendre contre

1. Voy. la *Novelle* 117, chap. XV (*Si quis suspicatus fuerit de aliquo, velle eum pudori uxoris suæ illudere*). Le mari ne pourra tuer l'amant de sa femme que s'il le surprend *in sua domo, aut ipsius uxoris, aut adulteri, aut in popinis, aut in suburbanis.*

leurs maris. Ce reproche n'est nullement justifié. Ce que l'on peut admettre, sur la foi de Procope, c'est que, disposant d'un pouvoir sans limites, elle se montra parfois autoritaire et dut se mêler indiscrètement d'affaires de ménage qui ne la regardaient pas. Quelques mariages forcés furent son œuvre, et tous ne furent pas bien assortis. Mais j'ai peine à croire, avec son détracteur, qu'en pareil cas il n'y eut absolument dans sa conduite que légèreté, fantaisie et caprice. Marier les gens n'était pas toujours pour elle un simple passe-temps; c'était souvent un moyen — fort politique — de désarmer certaines hostilités. La princesse Préiecte, dont elle avait refusé la main à Artaban, fut unie par elle à Jean, héritier et neveu de cet Hypatius que les insurgés de *Nika* avaient proclamé empereur en 532 [1]. C'était un prétendant réduit à l'impuissance. D'autres fois, c'est au nom de la morale et des

1. Il était fils de Pompéius, frère d'Hypatius, mis à mort avec ce dernier par ordre de Justinien à la suite de la sédition de Nika. (Voy. Procope, *Guerre des Perses*, liv. I, ch. XXIV, XXV).

convenances sociales qu'elle intervenait dans les familles, non sans quelque violence, je dois en convenir. Procope cite deux femmes veuves, du rang le plus distingué, qu'elle contraignit à épouser deux hommes de la plus infime condition. Mais il avoue que leur conduite avait fait scandale et reconnaît que par la suite leurs maris furent par elle comblés d'honneurs et de bienfaits[1]. Il n'y a guère de quoi s'indigner et crier à la tyrannie.

BIENFAISANCE DE THÉODORA, SES AMITIÉS ET SES HAINES

Avant d'étudier le rôle purement politique de Théodora, j'ajouterai que, depuis son avènement à l'empire, elle ne brilla pas moins par sa bienfaisance et sa sollicitude pour le malheur, que par la dignité de ses mœurs et l'élévation de son caractère. Sa main était toujours ouverte pour donner. Théophane rapporte que la ville d'An-

1. *Histoire secrète,* ch. XVII.

tioche, presque entièrement détruite par un tremblement de terre en 528, lui dut sa reconstruction, son embellissement, sa prospérité nouvelle. Le même auteur parle d'églises, d'hospices, de monastères dotés et enrichis par elle en 532. D'où nous pouvons inférer qu'elle ne fut pas étrangère aux lois nombreuses et bienfaisantes de Justinien sur les hospices, ainsi que sur les religieuses, les esclaves, les paysans, les enfants exposés. Procope parle en divers endroits de sa cruauté, des tortures inouïes infligées par elle à ceux qui avaient le malheur de lui déplaire[1]. Mais lui seul ou à peu près en fait mention. Il est bien possible que Théodora se soit quelquefois vengée sans mesure de ses ennemis personnels; mais d'autre part je remarque que c'est au temps de sa plus grande puissance, à l'époque où elle disposait de tout dans l'empire, en 541, que fut portée la *Novelle* 134, qui adoucissait toutes les peines légales et interdisait la détention des femmes dans les prisons[2].

1. *Histoire secrète*, ch. XVI.

2. On ne voulait pas qu'elles fussent gardées par des hommes. La loi porte que, s'il est nécessaire de se saisir

L'auteur de l'*Histoire secrète* déclare enfin qu'elle était implacable, qu'elle ne sut jamais pardonner[1]. Mais il se contredit lui-même, puisque, au chapitre premier de cet ouvrage, il reconnaît qu'après avoir poursuivi d'une haine violente la trop célèbre Antonine, femme de Bélisaire, elle l'aima d'une affection sans limites[2]. Voilà, je crois, assez d'exemples pour prouver au lecteur que la fille du gardien des ours n'était point indigne du haut rang où l'avait élevée le neveu de Justin. Quant à sa mollesse, à son faste, à la frivolité toute féminine que Procope[3] lui reproche avec acrimonie, est-il possible de tenter sa justification? Je ne le sais. Est-ce nécessaire? Je ne le pense pas. Il importe peu, je crois, qu'elle aimât les bains prolongés, qu'elle dormît peu ou qu'elle dormît beaucoup, qu'elle fût avare

d'une femme, elle sera enfermée dans un couvent de religieuses.

1. *Histoire secrète*, ch. xv.

2. S'il faut l'en croire, elle aurait fait preuve d'une complaisance singulière pour Antonine, dont elle aurait cyniquement favorisé les amours.

3. *Histoire secrète*, ch. xv.

ou prodigue. Il est plus intéressant de rechercher si elle prit une part utile et honorable aux affaires publiques, et c'est ce que je vais faire dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II

L'IMPÉRATRICE

La cour de Théodora. — Les factions de l'Hippodrome et l'affaire de *Nika.* — Théodora, les Vandales et les Goths ; question d'Amalasonthe. — Suite de la politique extérieure. — Théodora et les ministres de Justinien. — De la prétendue disgrâce de Bélisaire. — Théodora et sa police secrète. — Surveillance administrative et essais de réformes. — Travaux publics. — Théodora fut-elle populaire ?

LA COUR DE THÉODORA

L'influence politique de Théodora nous est attestée d'abord par Procope, qui la signale dans ses divers ouvrages et principalement dans l'*Histoire secrète.* Évagre, Zonaras et bien d'autres auteurs confirment qu'elle ne fut pas seulement femme d'empereur, mais vraiment *impératrice*, et qu'elle exerça, non moins que son époux, l'autorité suprême. Son nom était, on en a la preuve, associé à celui du prince, et avec les mêmes titres, dans les inscriptions, les discours, les actes publics. Hautement associée au gouvernement

de l'empire, elle recevait les mêmes honneurs que le souverain. Les principaux ministres l'accompagnaient dans ses voyages. En 532 ou 533, sa santé l'ayant obligée d'aller aux thermes Pythiens, elle s'y rendit, suivie du préfet du prétoire, du maître des offices et de plusieurs autres membres du *Consistoire sacré* (ou conseil de l'empereur); son escorte ne comprenait pas moins de quatre mille *scholaires* (ou gardes du corps[1]). Je ne suis donc pas surpris que les Byzantins, dont la servilité proverbiale nous est connue, lui donnassent chaque jour ces marques de plate adulation que Procope rapporte non sans quelque amertume. « Les grands eux-mêmes, dit-il, n'obtenaient qu'à grand'peine d'être admis devant Augusta. On les voyait chaque jour, comme un troupeau d'esclaves, se presser dans une antichambre étroite, où ils étouffaient; l'absence leur eût fait du tort. Ils étaient là, dressés sur la pointe des pieds, le cou tendu, élevant la face pour être vus des eunuques qui sortaient.

1. Théophane, *Chronographie,* année 532

Quelques-uns étaient appelés, mais après bien des jours d'attente. A peine entrés et en sa présence, ils s'abattaient tremblants devant elle, baisaient du bout des lèvres ses deux pieds et restaient sans mot dire dans cette posture d'adoration. Nul n'osait ni parler ni rien demander avant d'en avoir reçu l'ordre[1]...»

LES FACTIONS DE L'HIPPODROME ET L'AFFAIRE DE NIKA

Ainsi Théodora fut toute-puissante. Mais il est bon de faire remarquer qu'elle ne le fut pas toujours, et que son autorité, si étendue à la fin de sa vie, l'était sans doute beaucoup moins au début du règne de Justinien. Ce prince, qui connaissait les affaires et dont l'esprit ne manquait ni de finesse ni de fermeté, n'eût point, à l'aveugle,

1. *Histoire secrète*, ch. xv. Procope cite aussi un sénateur qui, étant allé lui demander justice, dans la posture la plus humble, ne fut accueillie par elle que par des éclats de rire et par des chants moqueurs auxquels s'associaient les femmes de la suite de l'impératrice.

abandonné l'État à une femme. Aussi ne l'associa-t-il vraiment aux affaires qu'après avoir éprouvé, dans des circonstances difficiles, ses aptitudes et surtout la vigueur de son caractère. Procope ni les autres historiens ne signalent son immixtion dans le gouvernement avant la cinquième année du règne, c'est-à-dire avant 532.—532, c'est l'époque de la sédition de *Nika*. J'inclinerais à croire que jusqu'à ce moment elle n'avait pris à l'administration qu'une part insignifiante. Le discours si remarquable qu'elle prononça dans le conseil au milieu de cette crise en est presque la preuve. Il ressort en effet des précautions oratoires qui en forment l'exorde que les ministres de l'empereur n'étaient pas habitués jusque-là à voir une femme intervenir dans leurs discussions [1]. Tous les historiens conviennent que la révolte eût été sans elle une révolution. Mais, s'il faut en croire Procope, l'émeute n'aurait pas non plus éclaté sans elle. D'après lui, Théodora portait dès l'enfance une haine mortelle à la faction des *Verts*, qui

1. Procope. *Guerre des Perses,* liv. I, chap. XXIV.

l'avait repoussée, honnie, injuriée; elle tenait au contraire passionnément pour le parti des *Bleus*, qui l'avaient adoptée et à qui elle devait ses succès de théâtre. Devenue impératrice, elle était restée fidèle à ses amis et avait fait partager à son époux ses affections aussi bien que ses rancunes. Justinien s'était mis à persécuter les *Verts* et avait au contraire fermé les yeux sur les méfaits des *Bleus*. Ces derniers, enhardis par l'impunité, s'étaient regardés dans la capitale comme en ville conquise. Constantinople, grâce à eux, était devenue inhabitable. Plus de sécurité pour leurs adversaires, ni même pour la masse paisible et indifférente de la population. Incendies, vols à main armée, enlèvements de femmes, viols et attentats de toute nature s'étaient multipliés sans que les coupables, protégés par la souveraine, fussent jamais châtiés. De là, un jour, l'explosion de colère qui se produisit en plein Hippodrome et qui faillit coûter à l'empereur le trône et la vie. C'est ainsi qu'il faudrait, d'après l'*Histoire secrète* et divers endroits des ouvrages d'Évagre, de Marcellinus et de Zonaras, expliquer la sédi-

tion de *Nika*[1]. Le lecteur me permettra d'expliquer brièvement pourquoi je ne partage pas cette manière de voir. D'abord les troubles causés par la rivalité des factions théâtrales ne sont pas particuliers au règne de Justinien. Il s'en était produit, et très fréquemment, d'analogues dès les premiers temps de l'empire romain. Suétone[2], Dion Cassius[3], bien d'autres encore[4], en ont porté témoignage. Constantinople et la plupart des grandes villes d'Orient étaient, dès le quatrième siècle, troublées et ensanglantées sans relâche par les factions du cirque. Partout les *Bleus* et les *Verts* étaient depuis longtemps en

1. *Histoire secrète*, ch. VII. — Évagre, liv. IV, ch. XXXI. — Zonaras. — Marcellinus, *Chronique*. — Le comte Marcellinus vivait au commencement du sixième siècle. Il a laissé une *Chronique* en quatre livres, embrassant l'histoire de l'empire depuis l'avènement de Théodose jusqu'à celui de Justin (518); cet ouvrage a été continué jusqu'à l'année 534 par un anonyme.

2. *Vie de Vitellius*, ch. XIV.

3. *Histoire romaine*, liv. LIX.

4. Par exemple, saint Grégoire de Nazianze, au quatrième siècle, dans ses *Iambes à Séleucus*. Voy. du reste à ce sujet les savantes notes d'Alemanni sur le chap. VII de l'*Histoire secrète*.

lutte. La violence de leurs conflits tenait lieu aux Byzantins de liberté publique. Les haines religieuses, les passions politiques et souvent les plus vulgaires convoitises trouvaient dans ces rixes et ces émeutes des occasions de se satisfaire. Les deux partis commettaient les mêmes violences, les mêmes crimes. Seulement le plus faible criait d'ordinaire à la persécution. Que les *Bleus* eussent volé, tué, ravi des femmes, c'est probable. Mais ils n'avaient pas fait plus de mal sous Justinien que sous Justin et sous Anastase, et Procope ne dit point nettement à quel règne se rapportent les actes monstrueux dont il fait mention. Les *Verts*, qui se plaignaient d'être opprimés, se comportèrent, une fois la sédition commencée, avec encore plus de violence et de barbarie que leurs adversaires. La moitié de Constantinople fut brûlée par eux; avec eux furent déchaînés de toutes parts le meurtre, le pillage et la dévastation. Il est à croire, du reste, que cette faction n'attendait qu'un prétexte pour prendre les armes, qu'elle avait des vues politiques et que le mouvement était préparé d'avance.

N'avait-elle pas des prétendants à pousser au trône? Les deux neveux d'Anastase, Hypatius et Pompéius, écartés de l'empire par Justin, conservaient encore, sous Justinien, des espérances et des amis. Le premier acte des *Verts*, dès qu'ils se crurent vainqueurs, fut de proclamer Auguste le premier de ces princes. On voit donc qu'il s'agissait pour eux de bien autre chose que de protester contre les caprices et les préférences de Théodora. Quant à l'impératrice, j'ai dit plus haut et je tiens à répéter qu'au milieu du tumulte de l'Hippodrome, dans le violent colloque rapporté par Théophane, son nom ne fut même pas prononcé par les mécontents. Ils n'en voulaient, paraît-il, qu'à Justinien. A lui seul s'adressaient leurs réclamations, leurs reproches et finalement leurs outrages. « Plût à Dieu, lui criaient-ils, que Sabbatius n'eût jamais vécu! Son sanguinaire fils n'aurait pas vu le jour[1]. » Mais de l'impératrice ils ne disaient rien. D'où l'on peut inférer qu'ils n'étendaient pas jusqu'à elle la haine qu'ils éprou-

1. Théophane, *Chronographie*.

vaient pour l'empereur. Quoi qu'il en soit, il est un fait reconnu et que Procope, au livre II de la *Guerre des Perses*[1], a mis en pleine lumière, c'est qu'en présence de l'émeute triomphante Justinien se crut perdu et qu'elle seule montra pour le sauver le courage d'un homme. Tout le monde tremblait au palais. Le maître, éperdu, ne songeait plus qu'à la fuite. C'est alors que Théodora, qui assistait au conseil, fit entendre ces viriles paroles : « ... Je ne veux pas qu'on me voie dépouillée de cette pourpre; je ne veux pas, en prolongeant ma vie, n'être plus saluée sur mon passage du titre de souveraine. Si vous tenez à éviter la mort, empereur, c'est facile. Nous avons de l'or, voici la mer, les navires sont là, tout prêts. Mais songez-y, vous regretterez peut-être, une fois sorti du péril, d'avoir préféré le salut au trépas. Le trône est un glorieux sépulcre, c'est une vieille maxime et je m'y tiens. » A ce discours ardent, Justinien et tous les assistants rougirent de leur lâcheté. L'empereur, réconforté, se joi-

1. Ch. XXIV et XXV.

gnit à l'impératrice pour prendre les mesures que la crise exigeait. L'on sait comment, par leurs ordres, les rebelles furent refoulés, cernés dans l'Hippodrome et presque tous massacrés. Cet événement est trop connu pour que j'insiste davantage. J'ajouterai seulement une réflexion complémentaire qui m'est suggérée par un passage, suivant moi peu exact, de l'*Histoire secrète:* « ...Depuis longtemps, dit-il, plus de spectacles, plus de jeux au cirque, plus de chasses, plus de ces exercices au milieu desquels Théodora était née, avait grandi et passé sa jeunesse. L'empereur en a privé Byzance, pour épargner les fonds assignés d'ordinaire par le trésor à ces dépenses; grand dommage pour une foule de gens presque innombrable, qui en vivait[1]... » Certes, je crois bien qu'après la sédition de *Nika* les spectacles furent plus rares qu'auparavant. Justinien et Théodora ne tenaient pas sans doute à multiplier ces occasions de troubles populaires. Mais Constantinople ne fut pas pour cela tout à fait sevrée

1. *Histoire secrète,* ch. XXVI.

de jeux. La preuve en est qu'une rixe violente, rapportée par Théophane, éclata en plein Hippodrome entre les *Verts* et les *Bleus* en 546, quatorze ans après *Nika*. Les séditieux furent presque tous égorgés ou jetés dans la mer. Il n'est pas impossible que, cette fois encore, un parti politique eût songé à renverser Justinien. Hypatius, mis à mort en 532, avait laissé un fils nommé Jean. Ce jeune homme avait sans doute des partisans. Le fait est que Théodora, toujours en éveil, eut, fort peu après, l'idée de le gagner et, pour le désarmer, lui fit épouser Préiecte, nièce de l'empereur [1].

THÉODORA, LES VANDALES ET LES GOTHS
QUESTION D'AMALASONTHE

Justinien n'oublia jamais ce qu'il devait à l'impératrice. Une femme qui avait su parler et agir devant la révolte, quand les hommes tremblaient, méritait une haute place dans le gouvernement. Il la prit dès lors, on peut le dire, pour

1. Procope, *Guerre des Goths,* liv. III, ch. xxxi.

premier ministre. Elle fut la principale confidente de ses grands desseins, l'auxiliaire la plus active de sa politique. Les entreprises extérieures, les guerres, les conquêtes, les traités qui ont illustré le règne de Justinien furent pour une bonne partie son œuvre. C'est elle, par exemple, non moins que ce prince, qui rétablit, en 534, les bons rapports entre l'empire et le roi des Ibères, Zamanarse[1]. Presque à la même époque (533) commençait cette campagne de Bélisaire contre les Vandales, que Procope a racontée en détail et qui eut pour effet de réincorporer le nord de l'Afrique au monde romain. Théodora s'était vivement associée à ce projet, que combattait, au contraire, dans le conseil, Jean de Cappadoce, préfet du prétoire, son ennemi déclaré[2]. Les Vandales une fois vaincus, leur roi Gélimer prisonnier fut conduit à Byzance, promené comme un trophée dans l'Hippodrome. Arrivé en présence des souverains, il dut se prosterner non

1. Théophane, *Chronogr.*, année 534. — Procope, *Histoire secrète,* ch. XIX.

2. Procope, *Guerre des Vandales,* liv. I, ch. X.

seulement devant l'empereur, mais devant l'impératrice et lui baiser les pieds[1]. Justinien voulut même que cette scène fût représentée par une mosaïque dont il est fait mention dans le traité des *Édifices*[2]. La guerre d'Afrique à peine finie, on sait que l'empereur entreprit de reconquérir l'Italie, occupée par les Goths depuis un demi-siècle, et que, dès l'an 533, Bélisaire débarqua en Sicile. On ne peut nier non plus la part considérable que Théodora prit à cette grande œuvre; considérable et criminelle, s'il faut en croire l'auteur de *l'Histoire secrète*. On sait, en effet, que le grand roi des Goths, Théodoric, mort en 526, avait eu pour héritière sa fille Amalasonthe, que cette princesse gouverna d'abord au nom de son jeune fils Athalaric, mais que, l'ayant perdu en 534, elle vit son autorité contestée, méconnue, et finit par périr de mort violente un peu avant l'entrée des Byzantins en Italie. Eh bien! d'après Procope, c'est sur l'ordre ou à l'instigation de Théodora qu'elle aurait été assassinée. Cet his-

1. Procope, *Guerre des Vandales*, liv. II, ch. IX.
2. Liv. I, ch. II.

torien ne se souvient pas, sans doute, qu'au premier livre de sa *Guerre des Goths* [1], lui-même n'imputait ce crime qu'à un parent d'Amalasonthe, Théodat, qu'elle épousa en secondes noces, et qui se hâta de la séquestrer et de la mettre à mort pour régner à sa place. C'est un fait bien connu et sur lequel tout le monde ou à peu près est d'accord. Pour expliquer sa contradiction, Procope déclare simplement qu'il ne pouvait pas dire la vérité du vivant de l'impératrice. Son commentateur Alemanni ne se contente pas d'adopter son assertion. Il essaye de la corroborer par une citation fort obscure de Cassiodore [2]. Ce lettré, qui fut le principal secrétaire de Théodat, après l'avoir été d'Amalasonthe et de Théodoric, a écrit

1. Ch. IV.

2. Cassiodore, né en 468, vivait encore en 561. Il joua pendant cinquante ans un rôle considérable dans le gouvernement de l'Italie. Il fut, en somme, le principal ministre de Théodoric, d'Amalasonthe, de Théodat et même de Vitigès. Voyant la fortune des Goths fléchir, il se retira des affaires en 538, alla fonder un monastère dans les environs de Squillace, en Calabre, et passa les dernières années de sa vie dans l'étude et les exercices de piété. Ses lettres et rescrits politiques, réunis par lui

en effet, au nom de son maître, les lignes suivantes, d'où il faudrait conclure à une entente secrète entre l'usurpateur et Théodora : « Au sujet de *la personne* dont il nous a été parlé à mots couverts, sachez qu'il a été statué conformément à vos intentions. Nous désirons, en effet, que votre volonté ne se fasse pas moins dans notre royaume que dans votre empire. » De quelle *personne* s'agit-il ? C'est ce que nul ne peut savoir ; et comme on ignore même absolument la date de cette lettre, on conviendra que le passage en question n'est pas très probant. Du reste, on doit se demander pourquoi Théodora eût souhaité si vivement la mort d'Amalasonthe. Procope donne à entendre que la reine des Goths, menacée par son peuple et redoutant une révolte, voulait se retirer à Constantinople, et que l'impératrice craignait qu'elle ne lui ravît la confiance et l'amour de son époux. Amalasonthe était de race

sous le titre de *Varia* sont, malgré la subtilité du style et l'obscurité voulue de certains passages, d'un grand secours pour l'histoire de l'Italie sous la domination gothique.

royale, jeune encore, d'une beauté célèbre; une instruction très étendue et un esprit plein de ressources faisaient d'elle une femme accomplie. Puis, elle aurait toujours eu un parti puissant parmi les Goths et Justinien eût, en l'épousant, singulièrement facilité à Bélisaire l'occupation de l'Italie. La fille d'Acacius le gardien des ours aurait donc pressenti en elle une rivale. De là sa haine, de là son crime. Mais ce ne sont que des conjectures. Amalasonthe avait en effet songé un instant à fuir à Byzance, mais il est certain qu'elle avait promptement renoncé à ce projet. Effectivement elle avait cru, en épousant Théodat, affermir son autorité, prévenir tout complot, toute révolution[1]. Ne s'était-elle pas donné un protecteur? Le protecteur la trahit et la tuá[2]. Elle ne s'en était pas moins fiée à lui, ce qui prouve qu'elle ne pensait plus au patronage de Justinien. En outre, est-il admissible qu'à cette époque (c'est-à-dire en 535, année du meurtre d'Amala-

1. Procope, *Guerre des Goths,* liv. I, chap. IV.

2. Sur le caractère lâche et perfide de Théodat, voyez Procope, *Guerre des Goths,* liv. I, chap. III.

sonthe) l'empereur parût disposé à répudier sa femme ? C'est à ce moment même qu'il lui témoignait le plus de confiance, qu'il l'associait publiquement à ses travaux législatifs, qu'il reconnaissait en termes exprès dans une de ses *Novelles* le concours qu'il recevait d'elle. Ce n'est pas tout. Si Amalasonthe avait donné quelque inquiétude à Théodora, combien plus l'impératrice devait-elle redouter Matasonthe, fille de la reine des Goths ! Cette jeune princesse, qui surpassait, paraît-il, sa mère en esprit et en beauté, avait épousé (un peu par force, paraît-il) Vitigès, qui, après la mort de Théodat, disputa quatre ans à Bélisaire la possession de l'Italie. Conduite à Byzance après le triomphe des armes impériales, elle n'y fut ni jalousée ni maltraitée par Théodora. Cette dernière la prit même, à ce qu'il semble, en grande affection. Car Matasonthe étant devenue veuve, elle lui donna pour second mari le patrice Germain, neveu de Justinien, et la fit ainsi entrer dans sa famille [1]. Eût-elle traité

1. Procope, *Guerre des Goths,* liv. III, ch. XXIX.

de la sorte une femme dont elle eût redouté l'influence sur son époux et surtout dont elle eût fait assassiner la mère ? Pour en revenir à Amalasonthe, on ne voit pas quel intérêt l'empereur pouvait avoir à sa mort, et comment, par suite, l'impératrice l'aurait déterminé à se faire le complice de Théodat. Vivante, cette reine était un auxiliaire inconscient de la politique byzantine en Italie. C'est en son nom qu'on menaçait Théodat, et l'on se servait de ce dernier pour affaiblir Amalasonthe. Morte, elle laissait le champ libre à ce personnage, qui pouvait réunir contre l'empire toutes les forces de la nation des Goths. Ne devait-on pas craindre aussi d'exaspérer par une intervention criminelle, par un meurtre lâche et odieux, un peuple belliqueux, fier et toujours attaché, malgré son indiscipline, au noble sang de Théodoric ? La conquête de l'Italie n'en eût-elle pas été plus longue, plus difficile ? Et puis, s'il y avait complicité entre Théodat et Théodora, s'ils s'étaient mis d'accord pour accomplir le crime, comment se fait-il que lorsqu'ils se brouillèrent, le roi des Goths, qui n'avait plus aucun

ménagement à garder, n'accusa ni l'empereur ni l'impératrice ? Il pouvait rejeter sur eux et sur leurs agents tout le crime ; il s'en abstint. Quoi ! Loin de le protéger, on l'attaquait ouvertement ; deux armées byzantines envahissaient ses États ; Bélisaire était en Sicile, puis à Naples, Mundo [1] franchissait l'Adige, puis le Pô ; Théodat pouvait parler, et il ne parlait pas ! Quelle était, au contraire, à ce moment même, l'attitude de Justinien et de Théodora ? Quel était leur langage ? Ils se montraient justement indignés du forfait que le roi des Goths venait de commettre. Ils se constituaient les vengeurs d'Amalasonthe, qui s'était, disaient-ils, placée précédemment sous leur pro-

1. *Mundo* ou *Mundio,* petit-fils d'Attila, quitta le service du roi des Gépides, Thraséric, pour venir ravager avec ses bandes les terres de l'empire. Attaché quelque temps à Théodoric, roi des Goths, il s'offrit, après la mort de ce dernier (526) à la cour de Byzance. Il contribua énergiquement à réprimer la sédition de *Nika* en 532. Nommé ensuite commandant général de l'Illyrie, c'est de là qu'il partit pour attaquer l'Italie par le Nord pendant que Bélisaire l'envahissait par le Sud. (Voy. Jornandès, *Hist. des Goths,* 50 ; — Procope, *Guerre des Perses,* liv. I, ch. XXIV-XXV ; — *Guerre des Goths,* liv. I, ch. V, etc.

tection. Ils faisaient signifier à Théodat et au peuple goth par un agent spécial, Pierre de Thessalonique, qu'après un pareil attentat, ils ne devaient plus compter sur la paix. Ils leur déclaraient pour ce motif une guerre à mort, sans trève ni merci [1]. Doit-on s'arrêter après cela aux allégations de *l'Histoire secrète* [2], qui représente justement ce Pierre de Thessalonique comme ayant été, en leur nom, l'instigateur du meurtre? C'est même uniquement pour ce fait qu'on l'aurait élevé depuis à la dignité de *Maître des offices* [3]. Ces assertions ne sont ni prouvées ni vraisemblables. La faveur dont jouit ce personnage s'explique tout naturellement par son grand mérite. Il est fréquemment fait allusion à ses talents et à ses honorables services dans les histoires de la *Guerre des Goths* et de la *Guerre des Perses*. Cassiodore rend quelque part hommage à son éloquence, à son érudition, à sa haute valeur

1. Procope, *Guerre des Goths*, liv. I, ch. v.
2. Ch. xvi.
3. Le *Maître des offices* était une sorte de ministre de l'intérieur et de la police, chargé aussi de la direction des manufactures d'armes.

morale [1]. Il n'est guère admissible qu'un tel homme eût trempé dans un assassinat. Tout ce que j'ai dit plus haut, du reste, ne rend-il pas cette hypothèse insoutenable ?

SUITE DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

La guerre d'Italie, qui avait commencé par d'éclatants succès, fut longue, laborieuse, entremêlée de revers. Les armées byzantines luttèrent bien des années contre Vitigès, puis contre Totila, qui releva pour quelque temps le royaume des Goths. La vigilance et la sollicitude de Théodora pour cette grande entreprise ne se ralentirent pas un instant. Qu'on ne croie pas toutefois que l'impératrice se désintéressât pour cela des autres desseins de Justinien. Il n'était pas une frontière qu'elle ne surveillât, pas un ennemi de l'empire qui n'eût affaire à elle. Dans le temps même où elle travaillait à la conquête de l'Italie, elle en-

1. « Vir eloquentissimus, » dit-il, « et doctrina summus et conscientiæ claritate præcipuus » (*Var. epist.*, liv. X, ch. XIX).

voyait des troupes pour pacifier l'Afrique révoltée; elle tentait, dans le Caucase, la conquête du pays des Lazes, elle se préoccupait sans relâche de l'Orient à défendre, des Perses à refouler et à punir. Des textes nombreux nous prouvent qu'elle n'était étrangère ni au choix ou à la révocation des généraux, des ambassadeurs, ni à la négociation et à la conclusion des traités. Qu'on se rappelle, par exemple, la lettre qu'elle écrivit, vers 541, à Zabergan, ministre de Chosroès, pour qu'il déterminât son maître à la paix. Le roi de Perse lut cette pièce et se moqua fort de l'empire romain, qui tenait tout entier, disait-il, dans la main d'une femme [1]. Mais cette femme n'était point une adversaire aussi méprisable qu'il affectait de le croire. Du reste, plus on avance dans le règne de Justinien, plus on voit Théodora participer activement aux relations extérieures de l'empire; ce qui s'explique : car ce prince, absorbé, comme on le montrera plus loin, par les querelles religieuses en vint, à mesure qu'il

1. *Histoire secrète*, ch. II.

vieillit, à négliger presque absolument la politique. Procope lui-même en convient. La guerre languissait, les intérêts de l'État périclitaient en Italie. Mais l'empereur, dit cet historien, quoiqu'il eût promis de s'occuper de ce pays, passait le meilleur de son temps à discuter sur les dogmes chrétiens, n'ayant rien plus à cœur que de mettre un terme aux controverses des sectes [1]. Ce reproche s'accorde avec le jugement d'Agathias [2] qui, racontant les dernières années du règne, reconnaît que, vers la fin de sa vie, Justinien ne semblait plus prendre aucun soin du gouvernement. C'est ce que permettent enfin de constater les vers de Corippe[3], où ce poète met ces paroles dans la bouche de Justin le Jeune : « Bien des

1. Procope, *Guerre des Goths*, liv. III, ch. xxxv.

2. Liv. V, ch. vi. Agathias le Scholastique, de Myrine en Asie Mineure), exerça la profession d'avocat à Smyrne et vint en 554 s'établir à Constantinople. Son *Histoire de Justinien* (en cinq livres) ne comprend que sept années du règne de cet empereur (552-559).

3. Flavius Cresconius Corippus, poète latin du sixième siècle, connu surtout par le panégyrique qu'il fit de l'empereur Justin II et qui est intitulé : *De laudibus Justini Augusti minoris, heroico carmine, libri IV*,

affaires ont été par mon père [1] négligées à l'excès; vieux, il n'avait plus souci de rien...»

THÉODORA ET LES MINISTRES DE JUSTINIEN

Il est donc avéré que Théodora prit de bonne heure une place importante dans l'État et qu'elle finit par y occuper, de fait, la première. Son influence et son crédit éclatent dès le lendemain de *Nika*. Plusieurs hauts dignitaires de l'empire sont, à cette époque et sur sa demande, renvoyés, disgraciés. Du nombre est ce Priscus, secrétaire de Justinien, et qui, bien que fort cher à son maître, fut, vers 533, non seulement dépouillé de ses honneurs, mais tonsuré, contraint d'entrer dans les ordres [2]. Procope s'apitoie quelque part sur son malheureux sort; mais il reconnaît

poème médiocre et plat, dicté par la plus basse adulation, mais où l'on trouve des renseignements utiles pour l'histoire de l'empire au sixième siècle.

1. Justin le Jeune, neveu de Justinien, avait été adopté par cet empereur et lui succéda sans difficulté en 565.

2. Théophane, *Chronogr.*, année 533.

ailleurs (et dans l'*Histoire secrète*) que ce personnage était plein de perversité [1]. Il n'y a donc pas lieu de blâmer bien vivement le procédé autoritaire de l'impératrice. J'en dirai autant de sa sévérité pour deux intrigants, Rhodon et Arsène, qui, voulant flatter les rancunes religieuses de l'empereur, avaient fait tuer sans raison un diacre nommé Psoès. Ils payèrent, grâce à elle, leur crime de leur vie et, franchement, ce fut bien fait [2]. Que dire maintenant de la plus connue de ses victimes, de ce Jean de Cappadoce, préfet du prétoire, qu'elle finit par faire disgracier après une lutte de dix ans? C'était, de l'aveu de Procope [3], un homme perdu de vices; sa dépravation dépassait toutes limites. Il n'était pas de forfaits qu'il n'eût commis; point d'horreurs dont il ne fût souillé. Si Théodora, qu'il calomniait en secret, qu'il contrecarrait en tout et dont il méditait la ruine ou la mort, le fit tomber dans le

1. *Histoire secrète*, ch. XVI.
2. *Histoire secrète*, ch. XXVII.
3. *Guerre des Perses*, liv. I, chap. XXV; — *Histoire secrète*, ch. XVII.

piège qu'il lui préparait à elle-même, elle usa simplement du droit de légitime défense. Jean, destitué, réduit à la misère et tonsuré, fut relégué dans les solitudes lointaines de l'Égypte [1]. Mais d'autres, moins coupables que lui, avaient été mis à mort. L'impératrice s'était vengée, mais elle avait aussi vengé l'État et les innombrables victimes de ce ministre. Si elle l'eût frappé avec plus de rigueur, le peuple ne l'en eût certes pas blâmée. Il ne la blâma pas non plus, sans doute, d'avoir fait renvoyer un autre préfet du prétoire, Théodote, qui avait succédé à Jean. Abus de pouvoir, caprice, semble dire Procope. Mais pourquoi Théodora aurait-elle maintenu ce fonctionnaire, puisque le même historien reconnaît dans l'*Histoire secrète* [2], d'une part qu'il avait des mœurs scandaleuses, de l'autre [3] qu'il remplissait mal sa charge et n'avait pas su, durant une

1. Il y vécut plusieurs années (541-548) dans l'indigence et n'obtint de rentrer à Constantinople qu'après la mort de Théodora. C'est lui peut-être que l'on a confondu avec Bélisaire, qui ne subit jamais pareille disgrâce.

2. Ch. XXII.

3 *Ibid.*, ch. IX

maladie de Justinien, prévenir une sédition qui mit la capitale à feu et à sang?

DE LA PRÉTENDUE DISGRACE DE BÉLISAIRE

Un des reproches les plus graves que cet auteur adresse à l'impératrice, c'est de n'avoir pas même épargné Bélisaire dans ses persécutions. Quoi! le restaurateur du nom romain, le vainqueur de Gélimer et de Vitigès, le conquérant de l'Afrique et de l'Italie, le sujet vaillant qui avait étouffé dans l'Hippodrome la sédition de *Nika!* Un tel homme avait fait à l'empereur plus de bien qu'il n'en pouvait recevoir de lui. L'inimitié de Théodora pour ce grand capitaine serait donc inexplicable et sans excuse. Mais allons, comme on dit, au fond des choses. Bélisaire ne provoqua-t-il, ne justifia-t-il jamais les soupçons de ses souverains? Il est incontestable qu'à une certaine époque, quand, par exemple, Vitigès vaincu, l'Italie parut soumise pour toujours, la gloire, la fortune et la popularité l'enivrèrent. L'orgueil et l'ambition lui montèrent au cœur.

Sa conduite et ses propos durent être dénaturés à Constantinople par ses ennemis et ses envieux. Il n'en fallait pas plus pour éveiller la méfiance d'un maître qui devait lui-même le trône à l'audace d'un soldat heureux. Un critique allemand[1] a fait remarquer, non sans raison que, dans ses campagnes d'Italie, Bélisaire n'avait jamais agi qu'à sa tête et qu'il prenait souvent sur lui d'outrepasser ou de négliger les instructions de son gouvernement. Lorsque les Goths, voyant Vitigès prisonnier, offrirent la couronne à son vainqueur, il refusa, mais en disant qu'*il n'oserait jamais prendre le titre de roi tant que vivrait Justinien*. Ne se réservait-il pas de hâter la fin de son maître pour se dégager de ses serments de fidélité? Soupçonneux comme ils l'étaient et entourés de traîtres, Justinien et Théodora purent bien le croire. Il faut ajouter que peu après, dans des circonstances graves, le général sacrifia presque ouvertement à son intérêt personnel l'intérêt de l'État et que, considérant ses richesses, son

1. Auler, *De fide Procopii Cœsariensis in secundo bello Persico enarrando*, p. 22-23.

influence, l'énorme clientèle armée dont il disposait, les souverains purent croire prudent et légitime de le réduire à une condition plus modeste. La guerre des Perses, suspendue depuis près de dix ans par un traité, venait de recommencer. Chosroès, à l'instigation de Vitigès, avait envahi l'Orient romain, ravagé la Syrie, pénétré jusqu'à Antioche. Bélisaire, qui revenait d'Italie, fut chargé en 541 de l'arrêter et de le chasser. Mais, de l'aveu de Procope [1] (même dans l'*Histoire secrète*), il se montra dans cette campagne inférieur à lui-même. Cet esprit si prompt, si fertile en ressources et en stratagèmes ne trouva pas le moyen de remporter sur une armée affaiblie et aventurée fort loin de sa base d'opération un succès que certaines occasions faisaient paraître infaillible. Il marcha lentement, tâtonna, finalement laissa échapper l'ennemi. Et quand l'empereur lui enjoignit de le poursuivre, de franchir la frontière, il désobéit, s'arrêta, refusa de quitter le territoire romain. On le vit même

1. *Guerre des Perses,* liv. II. — *Histoire secrète,* ch. II.

rétrograder. Pourquoi ? Au dire de Procope, c'était pour joindre plus tôt sa femme Antonine, qui arrivait de Byzance et qu'il voulait châtier de ses retentissantes infidélités. Mais à peine l'eut-il vue, qu'il subit de nouveau l'ascendant incroyable que cette femme indigne avait su prendre sur lui. La guerre du reste continua de languir. Le territoire romain fut encore insulté. Théodora dut presque implorer la paix, comme je l'ai dit plus haut. Et Bélisaire restait toujours immobile. Au fond, il avait à ce moment (542) un motif grave, mais peu avouable pour ne pas s'éloigner davantage de Constantinople. Une épidémie meurtrière, que Procope a longuement décrite dans sa *Guerre des Perses* [1], sévissait alors sur la capitale et sur beaucoup d'autres villes. L'empereur avait été atteint. Son mal fut bientôt si grave qu'on parla de sa fin prochaine. Des troubles éclatèrent, que le préfet du prétoire, Théodore, ne sut pas prévenir, et qu'il ne réprima qu'à grand'peine [2]. Que ces nouvelles

1. Liv. II, ch. XXII.
2. *Histoire secrète*, ch. IX.

aient éveillé ou surexcité l'ambition des généraux, on n'en saurait être surpris. Justinien pouvait mourir, ou être renversé; il fallait se tenir prêt à recueillir son héritage, à s'emparer du trône ou à y placer un ami. De là vient que Bélisaire regardait beaucoup plus vers Byzance que vers la Perse. L'*Histoire secrète*[1] affirme et je croirais volontiers qu'il avait pris ses mesures, avec un de ses lieutenants, nommé Buzès, pour se saisir du pouvoir suprême avec l'aide de ses troupes. Mais la fortune trompa ses calculs. On annonça que l'empereur allait mieux, que le calme était rétabli à Constantinople. Plus de complot possible; il n'en fut plus question. Mais le bruit en était venu jusqu'aux souverains. Était-il surprenant qu'ils retirassent leur confiance aux conspirateurs de la veille? Buzès, on ne sait pourquoi, fut le plus durement traité. « Théodora, dit Procope, fit jeter dans une basse fosse infecte cet homme consulaire; il y resta longtemps enfoui; quand on l'en tira, au bout de

1. Ch. IV.

deux ans et quatre mois, c'était comme un revenant; il en perdit la vue et sa santé, dès lors, ne fit plus que languir... » Ce récit n'est pas tout à fait exact. Si Buzès fût sorti infirme de sa prison, il n'eût sans doute pas reçu, par la suite, de Justinien, de nouvelles missions militaires et n'eût point commandé des armées, comme on en a la preuve [1]. Quant à Bélisaire, l'auteur de l'*Histoire secrète* nous le fait voir abattu par sa disgrâce, avili, suant la peur, s'abaissant aux plus honteuses prières, se traînant aux genoux de l'indigne Antonine et aux pieds de l'impératrice [2]. Un homme qui avait tant de fois bravé la mort sur les champs de bataille était-il capable de tant de lâcheté? Je ne puis le croire. Sans admettre qu'il se soit déshonoré à ce point, on doit penser que, se sentant un peu coupable, il demanda sa grâce et la fit solliciter par sa femme. Théodora, d'ailleurs, ne se montra point implacable. Elle fut même clémente, peut-être par politique. Non seulement Bélisaire ne fut pas puni, mais elle le

1. Auler, p. 22.
2. *Histoire secrète*, ch. IV.

fit rétablir peu après dans tous ses honneurs et lui confia de nouveau (en 543 ou 544) le commandement de l'armée de l'Italie, pour en finir avec les Goths qui, sous Totila, regagnaient du terrain. Ce ne fut pas, ajoute Procope, sans lui avoir fait verser préalablement une amende de trois mille livres d'or. Mais Bélisaire, s'il paya cette somme énorme, devait être ruiné. Comment expliquer alors cet autre passage de l'*Histoire secrète* où il est dit que ce général repartit pour l'Italie, « à la condition, imposée par l'empereur, qu'il ne demanderait pas d'argent pour cette guerre, mais que, préparatifs et opérations, tout serait à ses frais [1] »? La seconde assertion n'est peut-être pas plus vraie que la première. Je ne veux plus maintenant ajouter que deux remarques à cet examen des rapports de Bélisaire avec l'impératrice. La première, c'est que Théodora ne lui témoigna jamais de malveillance à partir du jour où elle lui eut pardonné, tandis qu'à peine fut-elle morte il tomba dans une longue

1. *Histoire secrète,* ch. IV.

disgrâce [1]. La seconde, c'est que l'impératrice n'usa point, pour faire entrer dans sa famille les biens immenses de Bélisaire, du procédé odieux que lui impute l'*Histoire secrète* [2]. On lit dans cet ouvrage que le général avait une fille unique, nommée Jeanne; que, pour assurer à quelqu'un des siens l'immense fortune dont elle devait hériter, Théodora la voulut marier à son petit-fils à elle, qui s'appelait Anastase; que les parents résistaient, mais que, grâce à l'impératrice, la pauvre enfant fut attirée dans un piège et froidement déshonorée par le jeune homme, ce qui rendit le mariage inévitable. Ce fait aurait eu lieu en 548, c'est-à-dire fort peu avant la mort de la souveraine. Mais qu'est-ce donc que ce petit-fils, né d'une fille de Théodora, nous dit Procope? D'où vient-il et peut-on admettre qu'il

1. Il en sortit un instant en 559, parce qu'on eut besoin de lui pour repousser les Bulgares. Mais il fut, par la suite, mis à l'écart de nouveau, et l'on sait que, vers la fin du règne de Justinien, il fut accusé de conspiration contre l'empereur et retenu quelque temps en prison.

2. Ch. IV-V.

ait jamais existé? Divers auteurs disent formellement que Théodora n'eut jamais d'enfants de Justinien; *ni filles, ni garçons, nulle descendance*, lisons-nous dans Constantin Manassès [1]. Cyrille de Scythopolis confirme ce témoignage dans sa *Vie de saint Sabas*, où il rapporte que ce pieux personnage, se trouvant à Constantinople, refusa, malgré les supplications de l'impératrice, de prier pour que Dieu fît cesser sa stérilité. Or, on sait que saint Sabas fit ce voyage à Byzance la dernière année de sa vie, c'est-à-dire en 529 ou 530. Que Théodora ait eu depuis une fille, je le veux bien. Mais comment d'une femme qui n'était pas née en 529 a-t-il pu naître un jeune homme bon à marier en 548?

THÉODORA ET SA POLICE SECRÈTE

Les exemples que j'ai cités jusqu'ici prouvent, je crois, que l'immixtion de Théodora dans les

1. Chroniqueur et romancier byzantin du douzième siècle, qui a laissé un *Tableau historique* s'étendant du commencement du monde à l'an 1081. — Voy. les notes d'Alemanni sur le ch. IV de l'*Histoire secrète*.

affaires publiques fut, en somme, profitable à l'empereur et à l'empire. Il y faut voir autre chose que l'ingérence capricieuse et incohérente d'une femme passionnée. Qu'elle ait toujours distribué avec équité la faveur ou la disgrâce; qu'elle n'ait jamais cédé ni aux entraînements de l'amitié ni à ceux de la haine, c'est ce que je me garderais bien de prétendre. Ce sont des fautes que nul ministre, et, à plus forte raison, nul souverain n'évite. Procope lui reproche aigrement le soin qu'elle donnait à la police secrète. Elle avait partout, nous dit-il[1], des agents, des espions. Les propos de ses sujets et leurs affaires privées lui étaient journellement rapportés. Quoi que l'on pût dire, dans la rue ou chez soi, l'on n'était jamais sûr qu'elle l'ignorât. Peut-être y a-t-il dans ce tableau quelque exagération. Mais j'admets volontiers que l'impératrice employait des moyens de surveillance et d'information, que les gouvernements despotiques ont toujours jugés nécessaires et que les gouvernements

1. *Histoire secrète,* ch. XVI.

libres n'ont pas toujours répudiés. Menacée à toute heure du poison, du poignard, en butte aux complots des ambitieux, aux séditions des foules ignorantes et fanatisées, elle pourvoyait à sa sûreté et à celle de son époux. Si tous ne l'aimaient pas, tous du moins la craignaient. Mais Procope lui impute à l'égard de ses ennemis les procédés les plus barbares, les plus odieux. Suivant lui, leur attribuer des crimes qu'ils n'avaient pas commis, les faire traduire en justice, payer de faux témoins pour obtenir leur condamnation n'était pour elle qu'un jeu. Un jeune homme de haute famille, nommé Basien, l'avait raillée; elle le fait accuser de vices infâmes; le malheureux subit publiquement le dernier supplice, précédé de honteuses mutilations; tous ses biens sont confisqués. Un autre, nommé Diogène, est frappé de la même manière; il n'avait d'autre tort que d'appartenir à la faction des *Verts*[1]. Ces faits, que Procope rapporte seul, sont-ils vraisemblables? On peut se demander si l'impératrice

1. *Histoire secrète*, ch. XVI.

avait besoin, pour satisfaire ses haines, de traduire ses victimes devant les tribunaux et de donner à ses crimes une si révoltante publicité. « Quand elle voulait frapper sans qu'on le sût, lisons-nous dans l'*Histoire secrète*[1], s'il s'agissait d'un noble, d'un patrice, elle le faisait venir sans témoins et le livrait à un satellite chargé de le conduire à quelque extrémité du territoire romain; au milieu d'une nuit bien noire le malheureux était emmené, couvert de chaînes et la tête voilée; le soldat l'embarquait, le conduisait au lieu de son exil; là se trouvait un autre agent, exécuteur habituel de ces rigueurs, qui l'enfermait, sous bonne et sûre garde, loin de tous les regards; et le prisonnier y restait jusqu'à ce qu'elle fût touchée de ses maux ou qu'après de longues souffrances la mort mît fin à sa pénible agonie. » Ailleurs, Procope signale les cachots souterrains où cette furie aurait fait bien souvent séquestrer ses ennemis, retranchés ainsi du nombre des vivants[2]. Mais si

1. *Histoire secrète*, ch. XVI.
2. *Ibid.*, ch. IV.

de telles vengeances lui étaient possibles, si le secret lui était assuré, pourquoi aurait-elle provoqué le scandale et donné imprudemment de l'éclat à des accusations calomnieuses? Avait-elle donc intérêt à se rendre impopulaire, à soulever la conscience publique et à étaler aux yeux de tous l'innocence de ses victimes en même temps que sa propre perversité?

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE ET ESSAIS DE RÉFORMES

L'historien que nous combattons ne s'élève pas seulement contre sa perfidie et sa cruauté. Il dénonce aussi en maints endroits son insatiable cupidité. Elle fut toujours de moitié, suivant lui, dans les exactions fiscales dont il accuse hautement Justinien. Mais Évagre[1], contemporain comme lui, ne confirme pas cette imputation; c'est à l'empereur seul qu'il reproche cette soif d'or inextinguible que l'*Histoire secrète* attribue

1. *Histoire ecclésiastique,* liv. IV, ch. XXIX.

aussi à l'impératrice. Et ne doit-on pas croire que Procope était entièrement aveuglé par la haine quand il écrivait que, s'il s'agissait de conférer un emploi supérieur, Théodora n'avait d'autre souci que d'y appeler le plus avide et le moins scrupuleux de ses sujets[1] ? Quel est le roi, l'empereur, le gouvernant quelconque qui a jamais agi ainsi ? Est-il croyable que le chef d'un État choisisse, de parti pris, pour le représenter et administrer en son nom, les hommes les plus mal famés et les moins honnêtes ? L'historien de Césarée cite, il est vrai, un certain Pierre Barsame, personnage taré, perdu de vices et de crimes, et qui fut, suivant lui, pour cela même enrichi par Théodora, élevé par elle aux plus hautes dignités de l'empire. Que ce Barsame fût un scélérat, je le veux bien, sans en avoir d'autres preuves. Mais ce n'est point évidemment *parce qu'*il n'avait ni foi ni loi que ses souverains lui témoignèrent tant de confiance. Bien des princes ont été trompés, bien d'autres le seront par de faux semblants

1 *Histoire secrète,* ch. XXI-XXII

de dévouement, de probité, de vertu. Si Théodora fit la fortune d'un misérable qui l'avait sans doute abusée, ne dévoila-t-elle pas, d'autre part, l'indignité d'un Priscus, la perversité d'un Jean du Cappadoce? Du reste, comment concilier cette cupidité féroce, cette dureté pour les pauvres gens, ce mépris du bon ordre et de la justice, que l'*Histoire secrète* reproche à l'impératrice, avec la modération, la sollicitude pour ses sujets, le goût de la régularité administrative dont témoignent *ses* lois (car elle participait, on le sait, à l'élaboration des *Novelles*)? Celle que j'ai déjà citée plusieurs fois, et où Justinien se fait gloire de sa collaboration, a justement pour objet le gouvernement des provinces et l'exercice des fonctions judiciaires. Et qu'y lisons-nous? Dès le préambule, la corruption des présidents (ou administrateurs locaux) aussi bien que des juges, leurs exactions, leurs abus sont signalés et flétris avec véhémence. Le souverain dénonce comme des fléaux publics les fonctionnaires, les magistrats qui achètent le droit d'administrer les sujets ou de leur appliquer les lois. L'or qu'ils ont

déboursé pour capter la faveur, pour obtenir leurs places, ils se le font rendre au triple, au quadruple par leurs justiciables. Aussi que voit-on? Des accusés sont renvoyés absous, moyennant finances; dans les causes civiles la partie lésée a le dessous, si elle est la moins riche et la moins offrante; il en est de même dans des procès criminels, dans des causes capitales. Les victimes de tant d'injustices fuient leurs provinces, affluent vers Constantinople. Ce sont des prêtres, des curiales, de petits fonctionnaires, des propriétaires, des gens du peuple, des laboureurs; tous se plaignent, tous accusent la rapacité, l'iniquité des juges. Ce n'est pas tout. Que de séditions dans les villes! Que de troubles toujours causés par ces exactions! Et tout le mal vient de cette faveur que l'on achète pour obtenir les emplois. Si les juges eux-mêmes sont corrompus et cupides, qui donc ne le sera? Si le gouverneur de la province n'est qu'un voleur, qui donc ne volera impunément? Si tout se vend au poids de l'or, on se permettra tout, car on pourra tout racheter. L'homicide, l'adultère, le

brigandage, le rapt, le mépris des lois et des juges, tout sera permis, car tout sera coté comme marchandise. Voilà pourquoi les souverains ont jugé nécessaire de porter une loi nouvelle pour moraliser la justice et l'administration. Cette constitution interdit, sous les peines les plus sévères, l'achat plus ou moins déguisé des places, défend aux juges de se faire remplacer, oblige les présidents à demeurer cinquante jours dans la province après leur sortie de charge, prescrit les mesures à prendre contre les voleurs et les brigands, règle les formes et les conditions du serment que les magistrats doivent prêter « aux très sacrés souverains Justinien et Théodora son épouse », enfin spécifie qu'ils devront fournir caution. Qu'on ne croie pas, d'ailleurs, qu'une pareille loi soit isolée dans le recueil des *Novelles*. Une autre, du mois de janvier 536[1], porte que dans chaque province les évêques « pleins d'amour pour Dieu » et les habitants désigneront au « très saint » empereur ceux

1. C'est la *Novelle* 149.

qu'ils désireront avoir pour présidents, et que ceux-ci seront nommés « gratuitement ». Ces prescriptions et d'autres analogues furent confirmées bien des fois, du vivant de Théodora. Les *Novelles* 85, 128, 134, 161, pour n'en pas citer davantage, en sont la preuve. Et l'on ne peut douter qu'elles ne soient l'œuvre de l'impératrice au moins autant que de son époux. Car lors même que ce dernier n'aurait pas reconnu par écrit, comme on l'a vu, sa coopération, tous les historiens s'accordent à dire qu'à partir du milieu du règne, ou à peu près, elle prenait plus de part au gouvernement même que l'empereur[1]. La *Novelle* 134, par exemple, fut portée en 541 ; Jean de Cappadoce venait d'être chassé; rien ne faisait plus obstacle à la volonté de Théodora. J'ajoute que cette constitution paraît d'autant plus son œuvre propre qu'à côté de prescriptions administratives et judiciaires elle renferme des dispositions importantes sur les

1. Zonaras, en particulier, dit expressément *que la femme de Justinien n'était pas moins puissante que lui, si elle ne l'était davantage.*

femmes et sur les mariages, sujet qui préoccupa toujours, on le sait, particulièrement l'impératrice. Toutes ces lois prouvent en somme que cette femme remarquable, loin de favoriser le désordre dans l'empire, s'appliquait à y faire régner le repos, le bien-être et l'équité. Je sais bien que leur fréquente répétition semble en démontrer l'inefficacité. Le mal était sans doute incurable. Il n'en faut pas moins louer Théodora, comme Justinien, d'avoir tant travaillé à le guérir.

TRAVAUX PUBLICS

On ne se rendrait pas complètement compte de ce qu'on peut appeler le gouvernement de Théodora si l'on ne signalait la part prise par elle à ces travaux publics qui firent tant d'honneur au règne de Justinien. Procope a décrit en six livres ces constructions multiples, et son œuvre est restée inachevée. Places ou châteaux forts réparés ou édifiés de toutes pièces, églises magnifiques (comme *Sainte-Sophie)*, hospices,

orphelinats et crèches [1], rien ne fut négligé de ce qui pouvait contribuer à la défense de l'empire, aux pompes du culte, au soulagement de la misère publique. Théodora s'intéressait vivement à tous ces travaux. L'historien de Césarée et bien d'autres nous en fournissent la preuve. Elle aimait à bâtir. L'église de Saint-Pantaléon [2] fut en particulier son œuvre. C'est par elle que fut relevée la ville d'Antioche, presque entièrement détruite par un tremblement de terre [3]; par elle qu'un ancien palais, transformé en couvent, devint la maison de la *Repentance* [4]; qu'une route dangereuse fut refaite et rendue commode en Bithynie [5]; que de nombreux refuges furent offerts aux pauvres et aux étrangers, qui y trou-

1. *Xenodochia, orphanotrophia, brephotrophia,* lisons-nous dans les textes du temps.

2. Voy. le traité *De Antiquitate urbis Constantinopolitanæ,* cité par Alemanni dans ses Notes sur le chap. IX de l'*Histoire secrète*.

3. Théophane, *Chronogr.,* année 528.

4. Procope, *Édifices,* liv. I, ch. IX; — *Histoire secrète,* ch. XVII.

5. Procope, *Édifices,* liv. V, ch. III.

vèrent le vivre et le couvert[1]. Enfin, quand on songe à l'autorité presque illimitée qu'elle exerçait et aux penchants de son cœur, on peut supposer qu'elle ne resta pas plus étrangère à la construction qu'à l'administration des établissemens hospitaliers de toutes sortes qui furent élevés sous le règne de Justinien.

THÉODORA FUT-ELLE POPULAIRE?

Aussi semble-t-il que le peuple de Byzance et des provinces n'ait pas, en fin de compte, partagé pour elle les sentiments haineux dont témoigne l'*Histoire secrète*. Procope lui-même en donne la preuve sans le vouloir. Il nous apprend par exemple que les habitants de Baga, près de Carthage, changèrent *en son honneur* le nom de leur ville, qui dès lors fut appelée Théodorias[2]; et que ceux de Constantinople lui érigèrent une statue, pour la remercier d'une espèce de portique public qu'elle

1. Procope, *Édifices*, liv. I, ch. XI.
2. *Ibid.*, liv. VI, ch. V.

avait fait construire pour eux à ses frais [1]. C'est sans doute pour des raisons analogues que tant d'autres villes, de châteaux forts et même des stations balnéaires (énumérées par Procope, Agathias et d'autres auteurs) prirent, comme Baga, le nom de cette impératrice [2]. Je sais bien que l'adulation et la servilité purent avoir beaucoup de part à ces témoignages de gratitude. Ces manifestations, à elles seules, ne prouvent point que Théodora eût bien mérité de l'empire. Mais elles ne prouvent point le contraire. Il en résulterait plutôt en sa faveur une présomption, que le venimeux pamphlet de Procope ne peut détruire. Car je crois, en somme, que, tout bien pesé, Théodora méritait d'être populaire.

1. *Édifices*, liv. I, ch. XI.
2. Procope, *Édifices*, liv. IV, ch. VI, VII, XI; liv. VI, ch. V. — Agathias, liv. V.

CHAPITRE III

LA CHRÉTIENNE

Rôle religieux de Théodora méconnu. — Les religions et les sectes dans l'empire; hérésie de Théodora. — Les persécutions de Justinien. — Si l'orthodoxie de Justinien fut altérée par Théodora. — Dans quel esprit Théodora prit part aux querelles religieuses. — Théodora et les papes; affaire de Silvère. — Théodora, Justinien et Vigile.

ROLE RELIGIEUX DE THÉODORA MÉCONNU

Il me reste à examiner et à définir le rôle que joua Théodora au milieu des querelles religieuses de son temps. Cette partie de ma tâche n'est pas la moins difficile. J'ai contre moi, je crois, tous les auteurs qui ont eu à s'occuper d'elle. Ils la représentent comme une femme violemment adonnée aux hérésies du sixième siècle, ne reculant pas devant l'emploi de la force et faisant volontiers dégénérer la controverse en persécution. Les écrivains catholiques sont à son égard d'une animosité singulière. Je ne veux pas dire qu'ils aient eu tort de la blâmer, s'ils ne la jugeaient

pas bien pensante. Je ne crois point devoir, d'autre part, la défendre du reproche d'hérésie. L'orthodoxie de ses doctrines ne nous importe guère. Donner des mystères chrétiens une certaine interprétation était son droit; en donner une différente était celui de ses adversaires. Ce qu'il est intéressant de rechercher, c'est non point si ses opinions étaient bonnes, mais si elles ne lui firent pas commettre des actes regrettables. Or tous les historiens admettent non seulement qu'elle ne partageait pas les doctrines romaines, mais qu'elle eut assez d'influence sur son mari pour l'en détourner et le pousser aux mesures les plus violentes. Son zèle pour sa secte ou plutôt sa fureur aurait déchaîné par tout l'empire le meurtre, l'incendie et la guerre civile. C'est là une accusation grave et, à mon sens, fort imméritée. Cette erreur a été commise parce que l'on a presque toujours confondu la pensée de l'impératrice avec ses actes. Si l'on examine au contraire séparément dans sa vie ce qui doit rester distinct, on verra qu'elle peut bien être regardée comme hérétique par les théologiens de la cour

de Rome, mais qu'en fait elle ne troubla jamais le monde chrétien, — bien au contraire!

LES RELIGIONS ET LES SECTES DANS L'EMPIRE HÉRÉSIE DE THÉODORA

Que ses croyances ne fussent pas exactement celles des papes, je le crois sans peine, puisque tant d'écrivains l'affirment. Ses contemporains Procope, Évagre, le pape Pélage, le diacre Libératus, Victor de Tunes, après eux Anastase le Bibliothécaire, Paul Diacre[1], Zonaras, Nicéphore, Calliste et d'autres encore attestent qu'elle avait embrassé avec ardeur la doctrine d'Eutychès. Ce docteur[2] soutenait, on le sait, qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une seule nature, la nature di-

1. Paul Diacre, né vers 730, mort au mont Cassin, vers 796, a écrit en six livres une excellente *Histoire des Lombards*, qui s'étend jusqu'à l'an 744.

2. Né en 378, mort vers 454. Sur les querelles de l'eutychianisme et du nestorianisme, voy., outre les historiens ecclésiastiques, Amédée Thierry (*Récits de l'Histoire romaine au cinquième siècle*), et notamment les chapitres relatifs au *Concile d'Éphèse* et au *Concile du Brigandage*.

vine, même après l'incarnation. Condamné par le concile de Chalcédoine, en 451 [1], il ne s'était point soumis. Un siècle après, ses partisans, nombreux en Orient, tenaient bon comme au premier jour de la lutte. Théodora lui resta toujours attachée passionnément et de bonne foi. Dans le pêle-mêle inouï des religions et des sectes qui se partageaient alors le monde romain, chacun se faisait sa croyance et chacun se croyait orthodoxe. La diversité des opinions religieuses était infinie. La controverse pénétrait, nous dit Évagre [2], jusqu'au sein des familles, armait les fils contre les pères, les femmes contre les maris, et réciproquement. Cette multiplicité de doctrines et de cultes ne nous est pas attestée seulement par les historiens et les théologiens; nous en trouvons aussi la preuve dans les lois de Justinien. Notons d'abord en passant que le paganisme, proscrit par tant

1. Le concile de Chalcédoine, par une politique de juste milieu qui ne contenta personne, anathématisa tout à la fois les eutychiens et les nestoriens (leurs ennemis déclarés).

2. Liv. IV, ch. x.

de rescrits impériaux, tenait au cœur de bien des sujets. Dans la ville de Rome, qui passait déjà pour le siège principal de la foi chrétienne, on avait encore célébré les *Lupercales* en 493, pour détourner je ne sais quelle épidémie [1]. Longtemps après, en 537, la place étant assiégée par les Goths, quelques citoyens s'efforcèrent la nuit d'ouvrir les portes rouillées du temple de Janus [2]. Les paysans n'avaient point renoncé au culte des bois et des fontaines. Il y avait toujours des *mystères*, des libations, des sacrifices, maïs en secret. Beaucoup, contenus par les lois, s'abstenaient d'immoler des victimes, de consulter des entrailles ou le vol des oiseaux, mais s'en rapportaient *aux sorts des saints* [3], comme ils disaient, ou à d'autres façons de présages qui sen-

1. Voy. le livre du pape Gélase *in Andromachum* (dans la collection des *Conciles*, de Labbe, t. IV, 1234).

2. Procope, *Guerre des Goths*, liv. I, ch. xxv.

3. On ouvrait au hasard les Évangiles et on prenait, par exemple, le premier verset de la page qu'on avait sous les yeux comme réponse à la question que l'on avait faite. — Voy. Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, liv. II, ch. xxxvii; liv. IV, ch. xvi; liv. V, ch. xiv. — *Conciles* (Labbe), t. IV, V, *passim*.

taient bien le paganisme. Enfin il ne manquait pas d'hommes distingués et du premier rang qui se couvraient d'un christianisme d'emprunt, parce qu'il le fallait, pour obtenir les emplois et la faveur impériale, mais qui laissaient leurs enfants et leurs femmes pratiquer l'ancien culte et se livraient eux-mêmes en cachette aux arts magiques et aux plus honteuses superstitions [1]. De ce nombre, s'il faut en croire Procope, Hésychius de Milet, Théophane et Suidas [2], étaient le célèbre jurisconsulte Tribonien, questeur du palais, les préfets du prétoire Jean de Cappadoce et Asclépiodote, le maître des offices Thomas, le maître des milices Phocas, le référendaire Macédonius, le patrice Pégase. Rappelons de plus un fait bien curieux : c'est qu'en 529 il y avait encore à Athènes sept philosophes platoniciens, qui professaient à l'Académie et combattaient

1. *Code* de Justinien, liv. I, tit. XI (*De paganis et sacrificiis et templis*).

2. Procope, *Guerre des Perses,* liv. I, ch. xxv; *Histoire secrète, passim.* — Théophane, *Chronogr.*, année 529. — Pour Hésychius de Milet et Suidas, notes d'Alemanni au chapitre xi de l'*Histoire secrète.*

ouvertement les dogmes chrétiens. Il faut enfin tenir compte des samaritains, qui formaient une population fort dense en Palestine et en Syrie, et des juifs, qu'on trouvait en grand nombre dans toutes les villes de l'empire[1]. Mais cette confusion de cultes et de croyances n'est rien à côté de celle qui existait au sein même du christianisme. Les sectes qui divisaient l'Église et qui, toutes, se prétendaient en possession de la vérité, étaient innombrables[2]. Grâce à elles, le dogme était tiré en tant de sens différents, les questions peu claires par elles-mêmes devenaient si obscures, les mêmes mots prenaient tant d'acceptions diverses, qu'il était bien difficile de rester orthodoxe et qu'il y avait presque autant d'hérésies

1. *Code*, liv. I, tit. V. — Procope, Théophane, *passim*. — Les *samaritains* n'admettaient qu'une partie de l'Ancien Testament. — On désignait souvent sous leur nom, d'une manière générale, les *gentils* ou *païens* des provinces orientales.

2. On en trouvera l'énumération, non complète, mais plus étendue que celle que je puis donner, dans les *Annales ecclésiastiques* de Baronius, t. VIII, p. 246-249; — dans le traité *de Sectis*, dc Léonce le Scholastique (ch. v-x), etc.

que de chrétiens. Le *manichéisme*, qui venait de la Perse et tenait un peu des doctrines de Zoroastre, regardait Dieu comme composé de deux éléments, le bien et le mal. L'*arianisme*, si cher aux Goths et aux Vandales, niait, ou à peu près, la divinité de Jésus-Christ. Les *macédoniens* ou *pneumatomaques* ne reconnaissaient pas celle du Saint-Esprit. Les *nestoriens* distinguaient dans le Christ non seulement deux natures, mais deux personnes, même après l'incarnation, et refusaient à la Vierge Marie le titre de *mère de Dieu.* Tout au contraire, les *eutychiens*, comme on l'a vu plus haut, n'admettaient en Jésus qu'une seule nature [1], son humanité s'étant, pensaient-ils, entièrement fondue dans sa divinité. Cette secte était, en somme, au sixième siècle, la plus nombreuse. Anathématisée par le concile de Chalcédoine, vivement combattue par d'illustres docteurs, comme le pape Léon [2], Théodoret [3],

1. Aussi les désigne-t-on souvent sous le nom de *monophysites.*

2. Léon Ier, *le Grand,* qui fut pape de 440 à 461.

3. Théodoret, d'Antioche, évêque de Cyrrhus, combat-

Gélase[1] et bien d'autres, elle n'avait pas pour cela cessé de s'accroître. Toute-puissante sous le règne d'Anastase, qui la favorisait, elle dominait encore, sous Justinien, dans les provinces orientales de l'empire. Du reste, la division n'avait pas tardé à se mettre dans ses rangs et cette Église en avait enfanté une foule d'autres, dont les dogmes subtils et discordants s'entre-choquaient sans relâche, au détriment du bon sens, aussi bien que de la paix publique. Les *théopaschistes*[2], par exemple, soutenaient qu'*un de la Trinité a souffert*, c'est-à-dire que c'est la nature divine et non la nature humaine du Rédempteur qui a subi la passion et la mort. Les *agnoètes*[3] se rappelaient ce que le Seigneur avait dit de l'heure du jugement, savoir que nul

tit énergiquement les eutychiens, fut persécuté par eux, chassé de son siège après le Brigandage d'Éphèse, mais rétabli deux ans après (451) par le concile de Chalcédoine. Il mourut en 457 ou 458. — De ses nombreux ouvrages, le meilleur et le plus utile est son *Histoire ecclésiastique* (de 324 à 429).

1. Gélase Ier, qui fut pape de 492 à 496.
2. Nicéphore Calliste, liv. XVIII, ch. LII-LIII.
3. Léonce le Scholastique, *de Sectis*, liv. V.

ne la connaissait que lui; ils se demandaient donc si le Christ, en tant qu'homme, ne l'ignorait pas aussi. Les *gaïanites* ou *aphthartodocites* voulaient bien que le Verbe de Dieu eût emprunté vraiment à la Vierge une nature humaine; mais son corps, par le fait même de son union avec la divinité, était devenu *incorruptible* et n'avait plus été soumis aux lois physiques de l'humanité. D'autres, comme les *phantasiastes*, assuraient que la nativité du Sauveur *selon la chair* n'avait été qu'une apparence, qu'il n'avait point réellement pris un corps, qu'il n'avait fait que passer par le sein de la Vierge et *s'était transformé sans se transformer*[1]. Les *trithéites* admettaient non seulement trois personnes ou *hypostases*, mais trois dieux tout à fait distincts[2]. Les disciples de Philoponus (imbu lui-même des doctrines d'Origène) croyaient à la résurrection des morts, mais avec cette réserve que leurs âmes seraient revêtues de corps nouveaux qui *ne seraient faits de rien*, attendu que nos corps ac-

1. Baronius, liv. VII, p. 249.
2. Léonce le Scholastique, *de Sectis*, liv. V.

tuels doivent se dissoudre et disparaître en tant que forme et que matière. Ceux de Conon disaient que la matière des corps ne périt pas, que c'est leur forme seule qui disparaît et que plus tard ils se reconstitueront sous une apparence plus belle et plus parfaite [1]. Pour les *sévériens*, le Christ n'est pas *en* deux natures, mais *de* deux natures; distinction capitale à leurs yeux. Pour les *monophysites*, il a bien fallu deux natures pour former Jésus; mais après leur rapprochement il n'y en a plus eu qu'une, espèce de résultante des deux autres [2]. Bref, on n'en finirait point si l'on voulait seulement dresser la liste des factions religieuses qui divisaient le monde chrétien vers le sixième siècle. Pour en revenir à Théodora, l'on voit que si les théologiens de profession discucutaient sans relâche sur le sens des mots, interprétaient de mille façons les textes des conciles et n'arrivaient jamais à s'entendre, elle était bien excusable de ne pas voir plus clair qu'ils ne

1. Nicéphore Calliste, liv. XVIII, p. 47.

2. Baronius, liv. VII, p. 249. — Nicéphore Calliste, liv. XVIII, p. 48.

voyaient eux-mêmes. Cet esprit vif, curieux, quelque peu batailleur, avait d'ailleurs un goût particulier pour la controverse. Il est à croire que la future impératrice s'attacha passionnément, dès son adolescence, à ces subtilités. C'était, nous a dit Théophile [1], une jeune fille d'une grande instruction. Il faut remarquer en outre que, suivant Procope [2], elle aurait avant son mariage vécu quelque temps à Alexandrie. On n'ignore pas que cette ville était, aux cinquième et sixième siècles, le quartier général de l'eutychianisme. Bien des témoignages le prouvent; et Baronius, parlant des sectes qui combattaient le concile de Chalcédoine, dit formellement « que ces monstres étaient surtout originaires d'Égypte [3] ». Théodora aurait du reste parcouru tout l'Orient; et ses voyages ayant eu lieu probablement sous le règne d'Anastase, avant 518, elle y aurait trouvé partout les *acéphales* [4]

1. Voy. plus haut, p. 55-56.
2. *Histoire secrète*, ch. IX.
3. *Annales ecclésiastiques*, liv. VII, p. 249.
4. On donnait souvent ce nom aux eutychiens, parce

(c'est-à-dire les eutychiens) en pleine faveur et en plein triomphe. Toutes les églises, toutes les chaires retentissaient alors de leurs prédications et de leurs disputes. On peut donc conjecturer que la fille d'Acacius non seulement lut avec avidité leurs ouvrages, mais alla entendre leurs chefs et subit personnellement leur influence. C'est sans doute Sévère de Sozopolis qu'elle eut surtout pour maître. Ce controversiste célèbre, après avoir propagé ses doctrines en Égypte, était devenu en 512 patriarche d'Antioche [1]. C'est dans cette ville que Théodora dut le fréquenter. On s'expliquerait ainsi la sollicitude particulière qu'elle montra plus tard pour une cité qui lui rappelait ses plus chères croyances et ses enthousiasmes de jeunesse. Tous les auteurs, qui ont parlé de Sévère, l'ont représenté comme un écri-

que cette secte, extrêmement divisée, était, dit Baronius, comme *un monstre sans tête* (*ut bellua sine capite*). *Annales ecclésiastiques*, liv. VII, p. 247.

1. Sur la vie de Sévère, voy. Évagre, *Histoire ecclésiastique*, liv. III et IV; — Libératus, *Breviarium*, liv. XIX; — Théophane, *Chronogr.*, — *Conciles* (Labbe), t. V, *passim*.

vain et un orateur si accompli qu'auditeurs et lecteurs étaient, bon gré mal gré, subjugués par son génie. C'était surtout les femmes qu'il charmait par son éloquence. Ses adversaires lui en ont fait reproche et l'ont par là même constaté par divers écrits[1]. Rien donc de surprenant à ce que Théodora eût, comme tant d'autres, été fascinée. Saint Sabas, qui vivait en Palestine, non loin d'Antioche, n'ignorait pas l'ascendant irrésistible que ce prélat avait pris sur elle. La dernière fois qu'il alla à Constantinople (en 529) il déclara qu'elle était *depuis trop longtemps* l'esclave de cet hérésiarque et de ses doctrines pour qu'il y eût chance de la voir revenir à de meilleurs sentiments. Invité à prier pour que le ciel accordât enfin des enfants à l'impératrice, il s'y refusa, « de peur, dit-il, que ses fils, *nourris des dogmes de Sévère*, n'en vinssent à troubler l'Église plus encore que n'avait fait Anastase[2] ». Saint Sabas était dur, mais il voyait juste en ce

1. *Conciles* (Labbe), t. V, p. 3-47.
2. Cyrille de Scythopolis, *Vie de saint Sabas.* — Notes d'Alemanni sur le chapitre XXVII de l'*Histoire secrète.*

sens que Théodora, même impératrice, n'avait point renoncé à sa vieille amitié pour l'ancien patriarche d'Antioche. Elle ne la renia jamais. Dépouillé de son siège sous le règne de Justin, proscrit, persécuté, Sévère put toujours compter sur son affection. Longtemps après sa disgrâce, il lui écrivait encore fréquemment; et si elle ne put lui concilier les bonnes grâces de Justinien, elle y fit du moins de constants et louables efforts [1].

LES PERSÉCUTIONS DE JUSTINIEN

Ces derniers mots peuvent faire pressentir au lecteurs que si Théodora fut, en politique, toute-puissante, elle n'eut point grand ascendant sur son époux en matière religieuse. C'est là ce qu'on n'a généralement pas vu. La plupart des auteurs qui l'ont jugée veulent non seulement qu'elle ait été eutychienne au fond de l'âme, ce qui est vrai, mais qu'elle ait entraîné Justinien dans son parti

1. Évagre, liv. IV, ch. x-xi. — Nicéphore Calliste, liv. XVII, ch. viii.

et provoqué par là dans l'empire de terribles discordes. A les entendre cet empereur devint, sous son impulsion, d'orthodoxe et pieux qu'il était, hérétique, impie et persécuteur[1]. Mais c'est ce qu'il faudrait prouver par des faits. « Que Justinien eût été heureux, s'écrie quelque part Baronius[2], et qu'il eût surpassé les plus grands princes — païens et chrétiens — si, au lieu d'avoir Théodora pour femme, il eût trouvé une épouse catholique comme lui !.. » Je ne vois pas du tout, pour ma part, quand et comment l'influence de cette impératrice sur son mari a porté préjudice à l'Église romaine et à ce qu'on est convenu d'appeler l'orthodoxie. Remarquons d'abord que Justinien, après comme avant son avènement, était ou croyait être fort bon catholique. A ce titre, il avait horreur de toute religion qui n'était pas la sienne, de tout dogme qui n'était pas enseigné par son Église. A ce titre aussi il trouvait juste et nécessaire de traiter, au besoin par le fer et le feu,

1. *Sexta centuria Ecclesiasticæ Historiæ* (Basileæ, 1562), p. 52.

2. *Annales ecclésiastiques*, liv. VII, p. 244.

quiconque s'écartait de la vraie foi. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de persécuteurs plus violents que ce dévot prince, qui composait des hymnes et passait ses nuits à rêver théologie. Dès le début, nous le voyons confirmer les lois de ses prédécesseurs contre le paganisme. Mais ce n'est pas assez ; elles étaient sanguinaires, il les trouve trop douces. Il institue de nouvelles peines pour les fauteurs des antiques superstitions. Prenez le *Code* (liv. I, tit. XI), vous y lirez : « Ceux qui, après le saint baptême, persistent dans l'erreur des païens, seront punis du dernier supplice. Ceux qui n'ont pas encore été baptisés se rendront, avec leurs femmes, leurs enfants et toutes leurs familles, aux saintes églises et feront baptiser sans délai leurs petits enfants... S'il en est qui en vue des emplois militaires, des dignités, des capacités civiles, se fassent baptiser pour la forme et laissent vivre dans l'erreur leurs femmes, leurs enfants, leurs serviteurs et tous ceux qui leur touchent de près, ils seront frappés de confiscation et de peines corporelles convenables, et exclus des fonctions publiques. S'ils n'ont pas été

baptisés, ils ne pourront remplir aucune charge; leurs biens meubles et immeubles seront dévolus au fisc; eux-mêmes seront exilés. L'idolâtrie et les sacrifices seront punis comme le manichéisme. Les païens ne pourront enseigner; ils n'auront point de part à l'*annone publique*... » Cette loi est sans doute de l'an 529, époque où, comme on sait, le gouvernement sévit avec une rigueur extraordinaire contre les *gentils*. A peu près à la même époque, Théophane nous signale un édit enjoignant aux païens de l'empire de se soumettre sous trois mois au baptême et à la foi catholique. Un grand nombre des fonctionnaires non chrétiens perdent leurs emplois, leurs dignités; beaucoup sont mis à mort, tous sont dépouillés de leurs biens. Les sept philosophes, qui enseignaient encore à Athènes les vieux systèmes, sont expulsés et ne trouvent d'asile et de sûreté qu'auprès de Chosroès, roi de Perse. Quant aux juifs, aux samaritains et aux hérétiques en général, on ne voit pas que Justinien les ait traités avec plus de douceur, alors même qu'il laissait prendre à Théodora tant d'autorité dans les

affaires publiques. En 528, les rescrits impériaux portés contre eux poussent à bout ces malheureux; ils prennent les armes en Syrie et en Palestine, brûlent, massacrent, se vengent furieusement. Mais bientôt on les écrase, on les pourchasse, on en tue cent mille, et tout se tait[1]. Je ne suis pas surpris que les prescriptions de l'empereur les eussent poussés au désespoir. Que dit en effet le code? D'abord il condamne simplement au dernier supplice les manichéens[2]. Quant aux autres, écoutez: « Les orthodoxes seuls peuvent succéder aux samaritains, aux juifs et aux hérétiques et recevoir des legs, qu'il y ait testament ou non... Quiconque n'est pas orthodoxe... est exclu de l'armée, des dignités, des emplois publics, de l'enseignement, des fonctions d'avocat. Quiconque pour y être admis aura simulé l'orthodoxie sera renvoyé, s'il est convaincu d'avoir une

1. Procope, *Histoire secrète,* ch. II. — Théophane, *Chronogr.*, année 529. — Cyrille de Scythopolis, *Vie de saint Sabas*, etc.

2. *Code*, liv. I, tit. I (*De Summa Trinitate et fide catholica et ut nemo de ea publice contendere audeat*); — *ibid.*, tit. V.

femme et des enfants herétiques et de ne pas les amener à la vraie foi... Si l'un des époux est orthodoxe et l'autre hérétique, les enfants devront être orthodoxes. Si tous les enfants sont hérétiques, la succession des parents est dévolue aux parents orthodoxes de la femme ou, s'il n'y en a pas, au fisc...[1] » Cette loi si odieuse n'est pas un simple accident. Comme elle est d'une application difficile, elle est souvent méconnue. Mais à chaque instant le pieux empereur la réitère et la confirme. C'est ainsi qu'en 530[2], en 542, il ne reconnaît comme héritiers des hérétiques en général, des *nestoriens* et des *acéphales* en particulier, que ceux de leurs enfants ou de leurs parents qui sont de la *vraie foi*. « S'il ne s'en trouve pas, ajoute-t-il, les biens seront au bout d'un an adjugés à l'Église[3]... » Je passe bien d'autres lois analogues[4], qui pourtant ne manquent point d'intérêt; on y voit par exemple que

1. *Code*, liv. I tit. V, ch. XVIII.
2. *Code*, liv. I, tit. V, ch. XIX.
3. *Novelle* 115.
4. *Code*, liv. I, tit. V, ch. XX-XXI; tit. VI, VII, IX. — *Novelles* 58, 77, 109, 129, 131, 132, etc.

quiconque s'écarte des dogmes catholiques ne pourra ni recevoir des fidéicommis ni jouir du *privilège dotal*; l'hérétique est noté d'infamie, désigné à la vigilance des délateurs, menacé à toute heure d'exil et de confiscation. Mentionnons en particulier celle qui, dans les procès où une seule des parties est orthodoxe, repousse le témoignage des hérétiques et des juifs. On lit dans le même texte que les païens et samaritains ne seront même pas reçus à témoigner les uns contre les autres[1]. Mais une des plus iniques, sinon des plus dures lois de ce genre, est peut-être la *Novelle* 45, du mois d'août 542, qui impose aux sujets d'une foi douteuse les charges de la *curie* et leur en refuse les privilèges. « Ces personnes rempliront les fonctions curiales, malgré leurs plaintes... Nulle religion ne dispensera de cette obligation... Mais les hérétiques sont indignes des honneurs curiaux; ils ne jouiront d'aucun des privilèges assurés aux curiales par les lois; toutes les prescriptions qui ne leur as-

1. *Code*, liv. I, tit. V, ch. XXI.

surent aucun privilège leur seront appliquées; ils rempliront les charges corporelles et pécuniaires sans que rien puisse les y soustraire; mais ils n'auront point d'honneurs, ils resteront méprisés... » N'omettons pas non plus la *Novelle* 77 par laquelle Justinien édicte les derniers supplices contre ceux qui blasphèment et qui jurent, « provoquant ainsi la colère de Dieu ». On voit, en somme, que si, pour être bon chrétien, il suffit de persécuter, l'influence de Théodora n'avait porté nulle atteinte à l'orthodoxie de son époux. On sait par contre, grâce à Procope et à d'autres auteurs, que cet empereur ne se montrait pas moins doux, bienfaisant, généreux envers l'Église qu'injuste et cruel envers ses ennemis. Il la combla, l'accabla de dons et de faveurs, parfois même au mépris de tout droit; et l'on ne dit pas que Théodora l'arrêtât jamais dans ses largesses. Prêts, allocations d'argent, remises d'impôts, l'Église et le clergé obtinrent de lui tout ce qu'ils voulurent. Justinien alla jusqu'à étendre à cent ans en leur faveur la prescription que l'on continua d'invoquer en justice contre les laïques au

bout de trente ans[1]. Qu'on se rappelle enfin tant d'édifices sacrés élevés par lui à grands frais dans tout l'empire et surtout la merveille de *Sainte-Sophie*[2]. Qu'on ouvre le *Code* et les *Novelles;* qu'on y lise ce qu'il fit pour les prêtres et les moines, le soin qu'il prit des monastères, des biens ecclésiastiques, de tous les intérêts de l'Église; et qu'on me dise ensuite ce qu'il eût pu faire de plus si Théodora eût été tout à fait catholique.

SI L'ORTHODOXIE DE JUSTINIEN FUT ALTÉRÉE PAR THÉODORA

On peut m'objecter, il est vrai, que si Justinien donna de nombreuses preuves d'orthodoxie, il en donna aussi quelques-unes d'hétérodoxie; qu'il ne fut pas toujours, comme il disait l'être, fidèle à la *vraie foi*. Je ne l'ignore pas. Mais il reste à savoir de quelle manière, à quelle époque et sous quelle influence il put devenir hérétique. L'alté-

1. *Histoire secrète*, ch. XXVIII. — *Novelle* 9.
2. Procope, *Édifices, passim*. — Paul le Silentiaire, *De sanctæ Sophiæ ecclesia*, etc.

ration de sa foi fut-elle l'œuvre de Théodora? Beaucoup d'auteurs l'ont dit, mais nul ne l'a prouvé. Faut-il admettre, par exemple, l'assertion suivante de Victor de Tunes[1] : « La faction d'Augusta fit imposer comme un dogme, par une loi générale, cette proposition qu'un de la Trinité a souffert *non d'une façon relative, mais d'une façon absolue*[2], et voulut par force y faire souscrire les clercs et les moines. » D'abord, on n'ignore pas que Victor de Tunes était quelque peu *nestorien*, par suite fort hostile aux diverses sectes eutychiennes. Puis, de quelle loi veut-il parler? Où se trouve-t-elle? Il n'y en a pas trace dans le *Code*, ni dans les *Novelles*. Dans le premier de ces deux recueils on en lit une, que Justinien porta en 533 contre les *nestoriens*[3]; c'est

1. *Chronique* (dans la *Patrologie latine*, t. LXVIII).
2. *Non secundum quid, sed absolute*, c'est-à-dire qu'il n'avait pas souffert *seulement en tant qu'homme;* et comme les eutychiens n'admettaient en général qu'une seule nature dans le Christ, savoir la nature divine, il s'ensuivait que c'était la *divinité* qui avait souffert sur la croix. C'est là proprement l'hérésie des *théopaschites*.
3. *Code*, liv. I, tit. I, ch. VII.

peut-être celle que Victor dénature dans sa rancune de sectaire. Le fait est qu'elle est absolument orthodoxe, c'est-à-dire conforme à la doctrine des conciles. Elle déclare que le Christ, fait homme et crucifié, est une des trois personnes de la Sainte-Trinité, ajoutant seulement qu'il est *consubstantiel au Père par sa divinité*, *consubstantiel à l'homme par son humanité*, *qu'il a pu souffrir dans sa chair*, *qu'il ne l'a pas pu dans sa divinité* [1]. On a, d'autre part, allégué, pour prouver que Justinien avait été entraîné par Théodora dans le parti eutychien, la faveur de l'évêque Anthime, de cette secte, élevé, grâce à l'impératrice, au patriarcat de Constantinople. On a rappelé qu'il défendit quelque peu ce prélat, accusé d'hérésie par le pape Agapet. Mais il est constant qu'Anthime, pour devenir patriarche, avait feint une orthodoxie qui n'était pas dans son cœur [2]; il l'est

1. *Consubstantialem Patri secundum deitatem, consubstantialem nobis secundum humanitatem, passibilem carne, eumdem impassibilem deitate.*

2. « *Latenter* Chalcedonense concilium non suscipientem, » dit de lui Libératus, ch. xx. — Sur Anthime, voyez Procope, *Histoire secrète*, ch. xviii (et les Notes d'Ale-

aussi que l'empereur, dès que ses vrais sentiments lui furent pleinement connus, le chassa de son siège, l'envoya en exil, sans que Théodora fît rien pour s'y opposer. Ceci n'est pas une conjecture, car on peut lire la *Novelle* 42 (de juillet 536) qui anathématise et proscrit Anthime, en même temps que Sévère (l'ami de l'impératrice). Arrivons maintenant à cette querelle des *Trois Chapitres* qui, si l'on en croit Victor de Tunes, le diacre Libératus et quelques autres, aurait été vraiment pour l'orthodoxie de Justinien la pierre d'achoppement. Sous cette rubrique des *Trois Chapitres*, on désignait les doctrines de Théodore de Mopsueste, Théodoret de Cyr et Ibas d'Édesse [1], théologiens du cinquième siècle, qui avaient soutenu — timidement, sans franchise, mais enfin soutenu — les croyances de Nestorius. Les livres de ces docteurs étaient l'arsenal des nestoriens honteux qui, sans s'élever

manni); — Anastase le Bibliothécaire, *Vie d'Agapet*, etc.

1. Sur ces trois personnages et sur leurs écrits, notamment sur la fameuse lettre d'Ibas à Maris, voy. les *Conciles* (Labbe), t. IV, 621-681.

ouvertement contre les conciles d'Éphèse et de Chalcédoine, si sévères pour leurs doctrines, ne cessaient de les attaquer en dessous. Les eutychiens, anathématisés aussi par les décrets de Chalcédoine, se déclaraient prêts à s'y soumettre si, préalablement, les *Trois Chapitres* étaient condamnés sans réserve [1]. C'était de bonne guerre ; et dans l'intérêt de l'orthodoxie, on ne devait pas leur refuser cette satisfaction. Voilà comment Justinien qui, en la leur accordant, ne songeait qu'à rétablir la paix de l'Église, parut aux nestoriens (de bonne ou de mauvaise foi, peu importe) travailler simplement pour la secte d'Eutychès. Et ce ne fut pas seulement par Théodora qu'il fut incité à sévir contre les écrits de Théodore de Mopsueste, de Théodoret et d'Ibas ; ce fut aussi et surtout, à ce que nous apprennent Libératus et Facundus [2], par Théodore, évêque de Césarée, qui avait alors auprès de lui le plus grand crédit. Il faut ajouter que si les *Trois Chapitres* furent proscrits, ce ne fut pas du vivant de

1. *Conciles* (Labbe), t. IV, 1763-1778.
2. Libératus, ch. XXIV. — Facundus, liv. IV, ch. III.

l'impératrice, mais cinq ans après sa mort, en 553, et qu'ils le furent par le concile œcuménique de Constantinople [1]. On ne voit pas de quel droit Procope, Libératus, Victor et autres ont pu imputer à Théodora les persécutions subies par des prêtres pour résistance aux canons de cette assemblée. Doit-on croire enfin, comme on l'a dit, que Justinien ait été entraîné par elle dans la secte des *aphthartodocites ?* Je ne le pense pas. Sans doute, on peut admettre qu'il ne montra pas toujours un égal éloignement pour cette hérésie. Évagre [2] cite même un édit de lui où on lit *que le corps du Seigneur n'est sujet ni à la mort ni à aucune de nos affections naturelles, que le Seigneur a mangé après sa résurrection de la même manière qu'avant sa passion, et que son très saint corps n'a jamais, ni par l'effet de sa formation dans le sein de la Vierge, ni par celui des fonc-*

1. Théophane, *Chronogr.*, année 553. — *Conciles,* t. V. — Anastase le Bibliothécaire, *Vie de Vigile. — Lettre du pape Pélage au roi Childebert (Patrologie latine,* t. LXIX, p. 391 et suiv.). — Évagre, liv. IV, ch. XXXVII, etc.
2. *Hist. ecclés.*, liv. IV, ch. XXXVIII-XXXIX.

tions et affections naturelles ou volontaires, subi le moindre changement, la moindre altération, pas même après la résurrection. Mais il est prouvé que cette loi fut portée seulement en 562, quatorze ans après la mort de Théodora [1]. Du vivant de l'impératrice, on ne voit qu'une seule fois Justinien favoriser les aphthartodocites. C'est en 535 ou 536, lorsqu'il confère à Gaïan, leur chef, le siège patriarcal d'Alexandrie [2]. Mais justement dans cette occasion, Théodora incline si peu à servir cette secte qu'elle combat Gaïan de toutes ses forces; c'est elle qui le fait déposer, exiler et remplacer par le patriarche Théodose. Nous savons (grâce à Libératus et à Léonce le Scholastique [3]) que ce dernier était ennemi déclaré du gaïanisme. Il est vrai qu'il était un peu sévérien. Mais dès qu'on put voir en lui un sectaire et un fauteur de discordes, il fut, lui aussi,

1. Eustathe, cité par Alemanni (notes sur le ch. XVIII de l'*Histoire secrète*).

2. Libératus, ch. XX.

3. Libératus, ch. XX. — Léonce le Scholastique, *De Sectis*, X.

chassé de son siège, et son ancienne protectrice ne s'opposa nullement à sa disgrâce [1].

DANS QUEL ESPRIT THÉODORA PRIT PART AUX QUERELLES RELIGIEUSES

Mais enfin, me dira-t-on, il est avéré que Théodora ne resta pas toujours étrangère aux troubles religieux, qu'elle y intervint, parfois même fort activement. En jouant un rôle si militant, n'a-t-elle pas mérité les sévérités de ses historiens? Sans doute il lui arriva de se jeter, à plusieurs reprises, dans la mêlée. Mais c'est peut-être ce dont il faut le plus la louer, car c'était, non pour attiser le feu, mais pour l'éteindre, non pour exciter les partis, mais pour les adoucir et les réconcilier. Elle se préoccupa toute sa vie, à ce qu'il semble, de rétablir la paix religieuse troublée depuis si longtemps et dont la restauration eût préservé l'empire de la ruine. On ne voit pas qu'elle ait jamais pris part

1. Évagre, liv. IV, ch. II. — Libératus, ch. II. — Théophane, année 540; etc.

à ces guerres de l'Église par pur caprice, par intérêt personnel, ni même pour faire prédominer ses plus chères croyances. Il ne s'agissait pour elle, en pareil cas, que du bien public. Il faut noter tout d'abord que, devenue impératrice, elle s'étudia toujours à ne pas se montrer ouvertement favorable à la secte eutychienne. Victor de Tunes, son ennemi, nous dit bien qu'elle était hostile aux décrets du concile de Chalcédoine; mais il ajoute qu'elle l'était *en secret*. Il me semble, en examinant de près les actes de Théodora, qu'elle avait surtout à cœur d'adoucir, de ramener à la clémence l'âme de Justinien, si malheureusement portée à la rigueur contre les hérétiques. Elle pensait avec raison que la tolérance serait plus profitable à l'empereur et à l'empire que la persécution. Un pape de ce temps-là, Jean II, le pensait aussi. Ce pontife, qu'on ne saurait accuser d'hérésie, estimait que les hérétiques seraient plutôt ramenés par la douceur que par la violence. « L'Église, écrivait-il à Justinien en 534, ne repousse jamais de son sein ceux qui reviennent à elle. J'en supplie donc Votre Clémence,

s'il est de vos sujets qui, renonçant à leurs erreurs et à leurs mauvaises intentions, veuillent rentrer dans l'unité de la foi, recevez-les dans votre communion, écartez d'eux l'aiguillon de votre colère et pour l'amour de nous accordez-leur vos bonnes grâces [1]. » Si le pape tenait ce langage, pourquoi l'impératrice n'eût-elle pas, de son côté, recommandé à son époux la clémence et, au besoin, la conciliation ? C'est elle, sans nul doute qui, à certains moments, fléchit cette âme dure et fit consentir à discuter avec ses adversaires un homme qui d'ordinaire ne savait que les frapper. Justinien, dont j'ai cité plus haut tant de mesures cruelles contre les sectes, n'eût jamais, et surtout dans les premières années de son règne, fait appel de lui-même à la libre discussion. Nous voyons cependant qu'en 533 une sorte de *colloque* religieux fut autorisé par lui à Constantinople, entre catholiques et eutychiens. Cinq évêques orthodoxes, six prélats de la secte de Sévère et un grand nombre de prêtres de l'un et l'autre parti

1. *Code*, liv. I, tit. I, ch. VIII.

s'assemblèrent pour examiner ce qui les divisait et travailler loyalement à se mettre d'accord. C'est sans doute à l'instigation de Théodora que cette réunion fut convoquée; et je suis d'autant plus porté à le croire qu'elle voyait depuis plusieurs années ses amis, les sévériens, persécutés, exilés, déportés, et qu'elle souhaitait passionnément l'amélioration de leur sort. Le colloque, du reste, trompa ses espérances. Les orthodoxes se montrèrent durs; les hérétiques ne cédèrent qu'à moitié. La secte eutychienne fut de nouveau proscrite; les lois portées autrefois contre elle furent confirmées en 533, en 536, et Théodora laissa faire, justement parce qu'elle ne voulait pas aggraver la discorde [1]. C'est pour la même raison qu'elle ne demanda seulement pas le rétablissement sur le siège d'Antioche de ce Sévère, qui était resté son ami et son conseiller. On doit ajouter que si elle continua ses rapports avec cet évêque, si elle fit parfois appel à son autorité, à son influence, ce fut non pour troubler, mais

1. *Conciles*, t. IV, 1763-1778; t. V, 3-298.

pour pacifier l'Église. Rappelons en effet cet Anthime qui, simulant l'orthodoxie, avait (on l'a vu plus haut) obtenu le patriarcat de Constantinople. Reconnu hérétique, il ne voulait pas quitter son siège ; il résistait même ouvertement au pape Agapet, qui se trouvait alors à Byzance. Il fallut, pour le décider à se soumettre, que Théodora fît venir Sévère, et c'est ce dernier qui, à la prière de l'impératrice, lui persuada de renoncer aux honneurs et de sacrifier à ses croyances intimes les gloires de la terre et l'éclat de l'épiscopat. C'est encore par le même moyen qu'elle détermina, un peu plus tard, Théodore, patriarche de Constantinople, à rentrer dans la vie privée [1].

THÉODORA ET LES PAPES; AFFAIRE DE SILVÈRE

Quel prix Sévère obtint-il de tant d'abnégation? C'est ce que nous apprend la *Novelle* 42, par laquelle (en juillet 536) lui-même et ses fauteurs furent condamnés, flétris et proscrits plus cruel-

1. Évagre, *Hist. ecclés.*, liv. IV, ch. II.

lement que jamais. Le vent avait tourné. Justinien ne voulait plus être qu'un persécuteur. Que cette dernière loi ait profondément affligé Théodora, nous n'en pouvons douter [1]. Que l'amie de

1. Voici quelques-unes des prescriptions de cet édit vraiment barbare : « Qu'aucun chrétien ne garde les écrits de Sévère ; ces ouvrages sont profanes, rejetés par l'Église catholique ; ceux qui les possèdent doivent les brûler, s'ils ne veulent s'exposer à des peines rigoureuses. [illegible] ne doit les copier... Cet acte sera puni de l'amputa[illegible] de la main... Défense à tous ceux qui s'efforcent de déchirer l'Église catholique de Dieu (qu'ils suivent l'hérésie de Nestorius, les leçons insensées d'Eutychès, les doctrines blasphématoires de Sévère ou de leurs disciples) de porter le trouble dans les très saintes églises et de parler de la foi (c'est-à-dire défense de prêcher). Nous leur ordonnons de se taire, leur défendons de tenir des réunions, de *rebaptiser,* de souiller la *sainte communion,* de la donner aux autres et d'exposer les doctrines interdites soit dans le palais que nous habitons, soit dans quelque autre, le tout sous les peines les plus sévères. Défense à qui que ce soit de les recevoir. Nous voulons qu'ils soient chassés des villes qu'ils ont troublées, rappelant les peines portées par nos divines constitutions, savoir que les maisons, où a lieu quelque chose de semblable, et les terres, grâce auxquelles (ces hérétiques) sont entretenus, seront enlevées à leurs propriétaires et dévolues aux très saintes églises... »

Sévère en ait souhaité la révocation ou tout au moins l'adoucissement, qu'elle ait intercédé pour les évêques persécutés, c'est évident. Mais qu'elle ait, justement au lendemain de pareilles mesures, attaqué en face le concile de Chalcédoine, qu'elle ait cherché à ce moment même à en faire abolir les décrets, on l'a dit, je le sais, mais on ne l'a pas prouvé [1]. L'ancien patriarche d'Antioche et ses sectateurs avaient reconnu, dans le colloque de 533, la légitimité de la condamnation d'Eutychès. Ils n'avaient défendu jusqu'au bout que la doctrine des *théopaschites*. L'impératrice souhaitait simplement que l'on ne regardât pas cette dernière croyance comme trop opposée aux décrets de Chalcédoine pour permettre à ses amis de rentrer en grâce. Elle pria sans doute longtemps l'empereur ; elle n'en obtint rien à cet égard. C'est alors qu'elle s'adressa au souverain pontife, s'efforça de l'apitoyer sur des chrétiens si maltraités, si dignes de pitié, et obtint de lui des promesses formelles en leur faveur. On était

1. Procope, *Histoire secrète*. — Évagre, liv. IV, ch. XL. — Victor de Tunes, etc.

en 536. Le pape Agapet, qui était venu à Byzance pour faire chasser Anthime, venait d'y mourir [1]. Il avait amené avec lui un diacre nommé Vigile, personnage remuant, ambitieux, qui convoitait le siège de Saint-Pierre et avait cherché, en 530, à s'en emparer de vive force [2]. Théodora pensa qu'un tel homme, pour obtenir la tiare, ne reculerait pas devant quelques concessions. Elle fit donc venir Vigile et lui promit que, grâce à elle, il deviendrait pape, s'il voulait seulement lever l'excommunication de Sévère, d'Anthime et de Théodore [3]. Ordonna-t-elle pour cela, comme on l'a dit, à Bélisaire (qui commandait alors en Italie) *d'employer tous les moyens* pour assurer le triomphe de son protégé [4]? Je ne le crois pas. On a

1. Anastase le Bibliothécaire, *Vie d'Agapet* (dans Muratori, t. III).

2. Anastase le Bibliothécaire, *Vie de Boniface, Vie de Vigile.*

3. Anastase, *Vie de Silvère.* — Libératus, ch. XXII.

4. Procope l'affirme; — Libératus aussi (ch. XXII). Il faut remarquer que ce dernier (comme Victor de Tunes et Facundus d'Hermia) haïssait particulièrement Vigile, parce que ce pape finit par confirmer la condamnation des *Trois Chapitres*, prononcée au concile de Constan-

parlé du pape Silvère, mis à mort pour faire place à Vigile. Voici au juste ce qui se passa : Théodat, roi des Goths, encore maître de Rome, mais déjà serré de près par les armées byzantines, n'eut pas plus tôt appris la mort d'Agapet, qu'il s'occupa de lui donner un successeur — tout à sa dévotion, bien entendu, par suite hostile à la cause impériale. Il trouva ce Silvère, le fit élire ou le nomma lui-même et se hâta de le reconnaître comme souverain pontife. Cet homme de parti, créature de Théodat, semblait si dévoué aux Goths, qu'après le meurtre de son protecteur il engagea sa foi à Vitigès et que ce dernier, forcé de quitter Rome, lui en confia la défense [1]. Là-dessus arriva Bélisaire et, sans hésiter, Silvère lui fit ouvrir les portes de la ville [2]. Le lieutenant de Justinien, bien reçu par ce traître, ne crut donc devoir ni

tinople. — Cet auteur paraît, en outre, avoir commis un anachronisme. Vigile, dit-il, alla trouver Bélisaire qui *résidait à Ravenne* (Ravennæ sedentem), et il place ce fait en 536 ou 537. Mais à cette époque Bélisaire était à Rome. Il n'entra à Ravenne qu'en 540.

1. Procope, *Guerre des Goths*, liv. I, ch. II.

2. *Ibid.*, liv. I, ch. XIV.

le maltraiter ni le menacer. De bons rapports s'établirent entre le pape et le général. Par suite de ces nouvelles, l'impératrice avait sans doute renoncé à la candidature de Vigile. Mais elle intercédait toujours en faveur de Sévère. Or, Silvère lui refuse à cet égard toute satisfaction. Mandé à Constantinople, il ne veut pas s'y rendre. Enfin, chose plus grave, il est toujours en secret l'allié des Goths et complote de leur livrer la ville [1]. Doit-on s'étonner maintenant que Théodora songe à le déposer et même en donne l'ordre? Anastase raconte (dans la *Vie de Vigile*) que Silvère fut, grâce à elle, dépossédé du pontificat [2]. Certes, bien que ce personnage ne fût guère respectable, la souveraine eût mieux fait de ne point employer la force pour se débarrasser de lui. Mais elle ne fit en le renversant rien d'insolite ni de révoltant pour l'époque. Si les empereurs et

1. Procope, *Guerre des Goths*, liv. I, ch. xxv.

2. « Misit jussiones ad Belisarium ista continentes : Vide aliquas occasiones in Silverium papam, et depone illum ab episcopatu, aut certe festinus transmitte ad nos. »

même les rois barbares avaient déjà fait bien des évêques et bien des papes, ils en avaient aussi chassé beaucoup de leurs sièges sans que la chrétienté s'en fût fort émue. Ajoutons que si Théodora dépouilla de la tiare l'ami de Vitigès, elle n'ordonna point, comme on l'a dit, sa mort. Procope seul lui impute ce crime, sans preuve, d'ailleurs, en passant et par simple allusion[1]. Il n'est même pas certain que Silvère ait péri de mort violente. Le même Procope dit simplement dans la *Guerre des Goths*[2] qu'il fut relégué en Grèce. Suivant Paul Diacre, Bélisaire l'aurait fait déporter dans l'île de Ponza, près des côtes de Campanie. Enfin Libératus admet bien qu'il y eut crime, mais il l'impute exclusivement à Vigile (qui devint pape après Silvère). « Vigile, dit-il, craignant d'être à son tour renversé, écrivit à Bélisaire : Livrez-moi Silvère, autrement je ne puis faire ce que vous exigez de moi. Silvère fut donc livré ; deux soldats et plusieurs esclaves de

1. *Histoire secrète,* ch. I.
2. Liv. I, ch. XXV.

Vigile le menèrent dans l'île Palmaria [1], et il mourut de faim sous leur garde[2]. »

THÉODORA, JUSTINIEN ET VIGILE

Ce n'est pas pas seulement du meurtre de ce pape, c'est aussi de traitements odieux et cruels envers son successeur qu'on a accusé Théodora. Mais il est aisé de prouver la fausseté de cette imputation. Vigile était devenu souverain pontife par la grâce de l'impératrice. On sait à quelles conditions il avait obtenu son appui. Divers auteurs nous apprennent qu'il s'était engagé secrètement à lever l'excommunication de Sévère, d'Anthime, de Théodore et même à condamner les *Trois Chapitres*, pour procurer enfin la paix à l'Orient[3]. Bien plus, Libératus et Victor de Tunes relatent une lettre qu'il aurait écrite après

1. Près des côtes de Toscane.
2. Libératus, ch. XXII.
3. Anastase, *Vie de Silvère, Vie de Vigile.* — Libératus, ch. XXII. — « Occulta (dit Facundus) ejus pollicitatio tenebatur, in qua se spopondit eadem capitula damnaturum. »

son avènement et où il déclarait partager l'opinion de Sévère et des siens sur la nature du Christ, les priant seulement de ne pas montrer cet écrit et de feindre même à l'égard du pape une certaine méfiance[1]. Cependant le temps s'écoulait. Vigile semblait oublier ses promesses. Théodora, lasse d'attendre, les lui rappelle et lui demande s'il veut enfin s'exécuter. Et que répond-il? Qu'il ne le doit pas; que, s'il a promis, il a eu tort; qu'il a parlé *sans savoir* (insipienter), qu'il ne veut en aucune façon rappeler à la communion un hérétique, un homme anathématisé[2].

Certes, la mauvaise foi était criante. Théodora, justement irritée, n'était-elle pas en droit de se venger? Elle n'éclate pourtant pas; elle contient sa colère. Vigile vient-il à résipiscence? Loin de là. Vers 540, le patriarche d'Alexandrie, Paul, fait mettre à mort, contre tout droit, le diacre Psoès, comme suspect de sévérianisme. L'impératrice veut qu'il soit puni. Qui défend le cou-

1. Libératus, ch. XXII, XXIII. — Victor de Tunes, *Chron.* (*Patrologie*, t. LXVIII).

2. Anastase le Bibliothécaire, *Vie de Vigile.*

pable? C'est justement le pape[1]. Justinien le presse à maintes reprises de condamner les *Trois Chapitres*. Il refusa obstinément, parfois avec hauteur. Si l'impératrice perdit patience, faut-il s'en étonner? Mais faut-il croire Anastase le Bibliothécaire, quand il raconte qu'elle chargea un certain Anthémius Scribon de l'arrêter, en quelque lieu que ce fût, même dans une église, et de le conduire à Byzance? On était en 544[2]; les Goths, sous Totila, menaçaient Rome. Il n'eût pas été prudent de laisser dans cette ville, presque dénuée de garnison, un homme si peu sûr, qui pouvait fort bien la livrer à l'ennemi. L'impératrice l'en fit peut-être bien sortir. Mais cela même n'est pas certain. Ce qui ressort plutôt du récit même d'Anastase, c'est qu'il fut expulsé par les Romains, et qu'Anthémius eut pour mission moins de lui faire violence que de le protéger. Il régnait alors à Rome une grande irritation contre lui. Vigile n'avait pas su se faire aimer. On lui

1. Libératus, ch. XXIII. — Procope, *Histoire secrète*, ch. XXVII.

2. Procope, *Guerre des Goths*, liv. III.

reprochait tout haut bien des crimes, la déportation et la mort de Silvère, la confiance de l'empereur trahie, des exactions cruelles, des meurtres. Enfin, « à la demande du peuple », dit notre auteur[1], il fut arrêté. On l'emmena par le Tibre, sur un bateau. La foule exaspérée le suivait le le long du fleuve, en l'accablant d'injures et de malédictions. « Le peuple se mit à lui jeter des pierres, des bâtons, des casseroles, et à crier : Va-t-en avec la famine et la mortalité ; tu as fait du mal aux Romains ; où que tu ailles, malheur à toi ! » C'est ainsi que ce malhonnête homme sortit de Rome. Et ce qui me ferait croire que les agents impériaux étaient, en cette circonstance, chargés plutôt de le défendre que de le violenter, c'est qu'on ne le conduisit point à Constantinople, qu'on ne le regarda point en accusé et qu'on le mena simplement en Sicile. Il resta dans cette île, libre et bien traité, fort longtemps ; car il y débarqua probablement en décembre 544, et il y était encore au commencement de 546[2]. S'étant enfin

1. « Rogante populo. »
2. C'est vers la fin de novembre qu'Anastase place son

décidé à partir, il reparut à Byzance devant l'empereur. Ce dernier, malgré ses griefs, lui rendit de grands honneurs et l'accueillit comme un ancien ami. La scène fut touchante. « Ils s'embrassèrent, dit Anastase, et se mirent à pleurer[1]. » La réconciliation semblait complète. Vigile disait être venu pour hâter un envoi de secours à Bélisaire et pour concourir à la recouvrance de l'Italie[2]. » Quant aux questions religieuses il n'en parlait pas. Mais Justinien et Théodora y pensaient toujours. On lui rappela ce qu'il avait promis sur les *Trois Chapitres*. On lui présenta ses propres écrits. Tout fut inutile. Il évitait de répondre, il traînait l'affaire en longueur. Il éluda ainsi des mois entiers l'exécution

départ de Rome. D'autre part, Procope (*Guerre des Goths*, liv. III, chap. xv, xvi), après avoir raconté des événements accomplis *à la fin de l'hiver et de la onzième année de la guerre* (c'est-à-dire vers le mois de mars 546), ajoute que le pape arriva à Constantinople, venant de Sicile, *où il avait longtemps séjourné*. Il est donc probable que c'est en novembre 544 et non en novembre 545 que Vigile était sorti de Rome.

1. « Osculantes se cœperunt flere. »

2. Procope, *Guerre des Goths*, liv. III, ch. xxxv.

de ses engagements. Je sais bien qu'il craignait d'indisposer les nations chrétiennes d'Occident, très attachées aux décrets de Chalcédoine et qui auraient pu l'accuser de pencher vers l'eutychianisme[1]. Mais enfin il avait promis; l'empereur et l'impératrice, qui s'occupaient surtout de l'Orient, étaient en droit d'exiger qu'il s'exécutât. Mais comme on le pressait plus fort : « Je le vois bien, dit-il, ce ne sont pas Justinien et Théodora, les très pieux souverains, qui m'ont fait venir, c'est Dioclétien, c'est Eleuthérie que je retrouve ici. » Alors, ajoute Anastase, un des assistants lui donna un soufflet en s'écriant : « Homicide ! ne sais-tu pas à qui tu parles? Oublies-tu que tu as tué le pape Silvère, que tu as fait périr le fils d'une veuve sous le bâton ? » La scène est vive; peut-être est-elle vraie. Ce qui suit, dans le récit d'Anastase, me paraît plus sujet à caution. Suivant cet auteur, Vigile, terrifié, se réfugia dans l'église de Sainte-Euphémie. Mais il en fut violemment arraché, malgré le droit d'asile. « On

1. Voy. les lettres du pape Pélage dans la *Patrologie latine*, t. LXIX, p. 391 et suiv.

lui mit une corde au cou, par l'ordre de Théodora, qui le fit traîner jusqu'au soir par toute la ville. Puis on le jeta dans un cachot. On l'y nourrissait d'un peu d'eau et de pain. Les prêtres romains qui étaient venus avec lui furent déportés en divers lieux et contraints aux travaux des mines. » Il paraît bien que le pape et ses clercs furent ainsi maltraités. Mais la meilleure preuve que Théodora ne fut pour rien dans ces rigueurs, c'est qu'elle n'existait plus à l'époque où Vigile fut malmené de la sorte. On sait qu'elle mourut en 548, au mois de juin. Elle mourut même *pieusement*, dit Théophane, qui ne lui rendrait point cet hommage si, à la veille de quitter ce monde, elle eût persécuté violemment le pape et le clergé romain. Procope nous apprend qu'Antonine, femme de Bélisaire, et ce général lui-même revinrent à cette époque à Constantinople et qu'ils n'y arrivèrent qu'après le décès de l'impératrice. Il ajoute qu'alors Vigile s'y trouvait encore, avec beaucoup d'Italiens du plus haut rang, qu'il allait voir souvent l'empereur et le suppliait sans relâche d'employer toutes ses

forces à la délivrance de l'Italie [1]. D'autres témoignages encore établissent que ce fut non du vivant de Théodora, mais très peu avant le concile de Constantinople, c'est-à-dire en 551 ou 552 et sur l'ordre de Justinien seul, que le pape subit les mauvais traitements dont il vient d'être fait mention. Enfin il ne faut pas oublier — et c'est par là que je terminerai cette longue discussion — que le concile de Constantinople donna pleinement raison à Théodora, puisqu'il condamna les *Trois Chapitres* et rétablit ainsi, dans une certaine mesure, la paix de l'Église. Ses décrets, confirmés peu après par Vigile lui-même et par Pélage, qui lui succéda, prouvent bien qu'en s'immisçant dans les querelles religieuses, l'impératrice n'avait eu pour but que d'y mettre un terme et de faire renaître la concorde dans l'empire romain [2].

1. Procope, *Guerre des Goths,* liv. III, ch. xxxi, xxxv.
2. *Conciles,* t. V. — Évagre, liv. IV. ch. xxxvii. — Libératus, ch. xxiv. — Lettres du pape Pélage.

CONCLUSION

Le travail qu'on vient de lire n'a pas besoin de longues conclusions. Le jugement que l'impartiale histoire doit rendre sur cette femme célèbre se dégage de lui-même des faits et des textes franchement présentés, franchement critiqués. J'ajouterai seulement quelques mots sur le plan de cette étude et sur sa portée. Je n'ai pas voulu faire une biographie de Théodora. Sa vie ne nous est connue que par épisodes. L'historien n'en saurait reconstituer l'ensemble. Un récit conforme aux exigences de la chronologie eût présenté trop de lacunes et n'eût vraiment été qu'incohérence. Du reste, à quoi bon recommencer après tant d'autres la narration méthodique des faits bien connus et déjà mille fois racontés? J'ai mieux aimé supposer que le lecteur ne les igno-

rait pas et ne les signaler, en général, que par allusion. Ils n'eussent été que les éléments d'une exposition incomplète et superflue; j'ai préféré voir en eux des arguments pour une thèse suivant moi légitime. Sans perdre jamais de vue leurs rapports synchroniques, je les ai groupés à mon gré, mais logiquement, comme moyens de démonstration, autour de trois ou quatre idées principales, où l'on reconnaîtra peut-être des jugements bien fondés. C'est donc l'ordre des matières et non l'ordre des temps que j'ai voulu suivre. Tout d'abord, j'ai dû rechercher, de bonne foi, sans préventions ni complaisance, ce qu'il faut accorder de confiance aux auteurs originaux qui nous ont fait connaître Théodora. Il m'a fallu examiner et contrôler avec un soin particulier le témoignage de l'historien Procope. Je ne pense point avoir outrepassé, dans ce travail préliminaire, les droits d'une critique sévère, mais loyale. Quand j'ai cru entendre l'accent de la vérité, je l'ai reconnu. Quand l'ignorance et la passion parlaient, j'ai averti le lecteur; j'ai tâché de le préserver, comme moi-même, de tout en-

traînement. Je me suis attaché ensuite au caractère de Théodora; je l'ai dépeint de mon mieux, m'efforçant de mettre en lumière ce qu'il faut admettre de ses vices ou de ses vertus, ce que l'on peut lui attribuer d'influence morale sur la législation de Justinien. Après quoi j'ai tenté de déterminer la part prise par elle au gouvernement de l'empire, et il m'a semblé que son immixtion dans les affaires publiques avait été profitable plutôt que funeste au monde romain. Enfin j'ai voulu préciser, pièces en main, le rôle joué par elle dans les querelles religieuses du sixième siècle; et j'ai trouvé que sur ce point, comme sur d'autres, elle avait été calomniée ou méconnue. Je n'ai certes pas la présomption d'avoir toujours vu juste et d'avoir découvert sur mon sujet la vérité absolue. Les grands faits de l'histoire moderne, sur lesquels les documents abondent, nous sont quelquefois mal connus. A plus forte raison les intrigues de la cour de Byzance au sixième siècle, signalées à peine par quelques textes incohérents ou suspects, sont-elles encore pour nous à demi voilées. Il m'a fallu parfois, à défaut de témoi-

gnages positifs et de preuves sans réplique, émettre des conjectures. On me rendra cette justice que je n'en ai présenté que de probables. Il n'entrait pas, d'ailleurs, dans ma pensée d'écrire une apologie sans réserve de Théodora. Que cette impératrice ait été exempte de vices et de passions, je n'en sais rien et je ne l'ai point soutenu. Mais j'ai cru pouvoir d'une part la disculper des accusations légendaires qui souillent encore son nom; de l'autre lui faire honneur de ce qu'il y a de glorieux et de méconnu dans son histoire. En somme, qu'elle ait mal vécu et mal régné, ce n'est pas démontré; qu'elle ait bien usé du pouvoir et de la vie, c'est établi ou du moins très probable. Je n'ai pas eu d'autre but que de justifier cette double proposition. Le lecteur jugera si j'ai réussi.

TABLE DES MATIÈRES

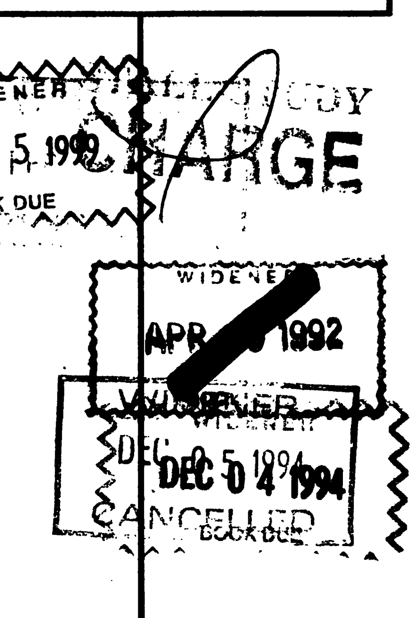
CHAPITRE II

L'IMPÉRATRICE

CHAPITRE III

LA CHRÉTIENNE

FIN


WIDENER
BOOK DUE
CHARGE
WIDENER
APR 1992
WIDENER
DEC 0 4 1994
CANCELLED
BOOK DUE

